

# Argentré



N° 13  
DÉCEMBRE 96

## Bulletin Municipal

---

---

---

---

---

# Editorial

**L**e dépouillement de l'enquête réalisée par deux jeunes argentréennes à la demande de la municipalité pour connaître vos avis et vos attentes quant au développement de la commune ne nous a, certes, rien appris de nos atouts et nos handicaps, ni sur les moyens à mettre en œuvre pour continuer à faire progresser ARGENTRÉ.

Cette enquête nous a cependant fourni de nombreux renseignements intéressants et nous a notamment permis de dégager vos priorités dans les domaines aussi variés que :

- le cadre de vie et la structure du village,
- les transports en commun,
- le commerce,
- le développement de la base de loisirs,
- la culture.

En outre, concomitamment à cette enquête, la Municipalité avait fait faire des études pour savoir, avant d'entreprendre quoique ce soit, où pourraient s'entraîner financièrement certaines réalisations, si elles étaient mises en œuvre. Fort de ces données et compte tenu du fait que quelques uns des emprunts par la Commune vont arriver à échéance en 1997 et 1998, nous redonnant une certaine capacité d'investissement, j'ai demandé aux conseillers municipaux d'étudier au sein de leurs commissions respectives les projets qui pourraient être mis en œuvre dans les années à venir.

De l'amélioration de la base de loisirs à la réalisation d'une nouvelle tranche d'aménagement du centre bourg, en passant par la construction d'une nouvelle salle des sports pour le ping-pong ou même d'une nouvelle salle polyvalente, sans parler de nombreux autres projets tous aussi intéressants, vous vous doutez bien que les idées n'ont pas manqué !

Bien entendu nous allons devoir faire un tri dans toutes ces idées, comme aussi dans les suggestions qui nous ont été faites par le cabinet GMR pour le développement de la base de loisirs ou par le cabinet de Pierrick LONGUÈVRE pour l'éclairage de l'église.

Il n'est évidemment pas question et *il n'a jamais été question de réaliser toutes les idées émises* mais il faut en tirer le meilleur profit et les adapter à la taille de notre commune et à ses capacités financières.

Sans doute serait-il souhaitable, par exemple, de construire une nouvelle salle polyvalente, mais sommes nous

en mesure malgré les nouvelles possibilités d'investissement, dont je parlais plus haut, d'entreprendre une telle réalisation que l'on peut chiffrer à 5 ou 6 millions de francs sans mettre en péril l'équilibre financier de la Commune ? Pourrions-nous, si nous entreprenions un tel investissement, faire face à des dépenses nécessaires et urgentes telles que la réfection de la toiture de l'église estimée à 960 000 francs ou à des travaux de remise aux normes de l'installation électrique des bâtiments communaux évalués à 350 000 francs etc...

Une chose est sûre cependant si nous voulons continuer à développer la commune, ce qui est primordiale car une commune qui ne se développe plus est appelée à périr, il nous faudra faire preuve d'initiative et d'originalité en privilégiant l'environnement, le cadre de vie et les services.

Cela entraînera peut-être parfois quelques dépenses qui paraîtront inutiles ou superflues. A dose raisonnable, cela semble toutefois indispensable.

En privilégiant l'environnement, nous avons réussi à relancer la construction sur la Commune : les dix lots du lotissement des Marzelles sont vendus et quinze lots du lotissement des Grandes Marzelles sont vendus ou réservés.

L'accroissement de la population est impératif non seulement pour permettre la mise en place de nouveaux équipements mais aussi pour permettre une pleine utilisation de ceux existants. Nos écoles, par exemple, ont besoin de nouveaux élèves pour bien fonctionner. Dieu merci, il y a encore un bon nombre de jeunes enfants à Argentré. Ils ont d'ailleurs fait preuve de beaucoup de sérieux et d'enthousiasme pour élire leur conseil municipal en juin dernier. Sur 170 enfants nés en 1984, 1985, 1986 et 1987, 114 ont participé au vote soit 67,05% ! Bravo aux jeunes mais aussi aux instituteurs qui ont bien joué le jeu.

Ce jeune conseil municipal a déjà pris des initiatives. Il veut notamment créer sur Argentré une troupe de théâtre. Au moment où certains réclament plus d'actions culturelles sur la Commune n'est-il pas encourageant de constater que l'exemple dans ce domaine puisse venir des plus petits ?

C'est sur cette note d'espoir et d'optimisme que je voudrai conclure en vous souhaitant à tous de bonnes fêtes de Noël et du Jour de l'An et une bonne année 1997.

M. DESCOTTES

# Sommaire

|                                                                      |       |
|----------------------------------------------------------------------|-------|
| <b>Edito du Maire</b> <i>par M. Descottes</i>                        |       |
| Editorial .....                                                      | 1     |
| <b>Délibérations<br/>du Conseil Municipal</b> <i>par C. Lefort</i>   |       |
| • De Janvier à Octobre 1996 .....                                    | 3-9   |
| <b>Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes<br/>(C.M.E.J)</b> .....  | 10-11 |
| <b>Fleurissement de la Commune</b> .....                             | 12    |
| <b>Réflexion sur nos Déchets</b> .....                               | 12    |
| <b>Restaurant Scolaire<br/>et Garderie Municipale</b> .....          | 13    |
| <b>Calamités Agricoles</b> <i>par H. Mézière</i> .....               | 13    |
| <b>Gendarmerie : nouvelle Règlementation sur<br/>les Armes</b> ..... | 14    |
| <b>La Vie des Associations</b>                                       |       |
| • U.S. ARGENTRÉ                                                      |       |
| - Mot du Président .....                                             | 15    |
| - Section BI-CROSS .....                                             | 16    |
| - Section FOOTBALL .....                                             | 16-17 |
| - Section RANDO-PÉDESTRE .....                                       | 17    |
| - Section GYMNASIQUE .....                                           | 18    |
| - Section TENNIS de TABLE .....                                      | 18    |
| - Section BASKET .....                                               | 18-19 |
| - Section VOLLEY-BALL .....                                          | 19    |
| - Section PÉTANQUE LOISIR .....                                      | 19-20 |
| - Section TENNIS .....                                               | 20    |
| - Section CYCLO-SPORT .....                                          | 21    |
| • Ecole Intercommunale de Musique et de Danse                        |       |
| Association des Amis de la Musique .....                             | 21-22 |
| • Club du 3 <sup>ème</sup> Age .....                                 | 22    |
| • APEL : Ecole St-Cyr-Ste-Julitte .....                              | 23    |
| • Comice Agricole Cantonale .....                                    | 23    |
| • Association A.G.O.R.A. ....                                        | 23-24 |
| • Familles Rurales .....                                             | 24    |
| <b>Informations Diverses</b>                                         |       |
| • Horaires d'ouverture de La Poste .....                             | 25    |
| • Mairie : - Permanences des Élus .....                              | 25    |
| - Info : responsable Salle des Fêtes .....                           | 25    |
| - Etat-Civil .....                                                   | 25    |
| • Horaires d'ouverture de la Déchetterie .....                       | 25    |
| • Analyse des Nitrates .....                                         | 25    |
| • Horaires Transport Cars .....                                      | 26    |
| • Collecte de vos Ordures Ménagères .....                            | 26    |
| • Composition du CCAS d'Argentré .....                               | 26    |
| • Services Sociaux .....                                             | 27    |
| <b>Calendrier des Fêtes 1997</b> .....                               | 28    |



# Réunions du Conseil Municipal

des 8 janvier, 5 février,  
13 mars, 1<sup>er</sup> avril,  
6 mai, 3 juin, 1<sup>er</sup> juillet,  
2 septembre et 7 octobre 96.

## SÉANCE DU 08 JANVIER 1996

### Adhésion du SIAEP d'Argentré Sud au SMACL (Syndicat Mixte d'Assainissement des Collectivités des environs de Laval)

Comme le prévoient les statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable d'Argentré (SIAEP), le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour l'adhésion du Syndicat au SMACL. Ce dernier regroupera également la Commune de Changé et celle de St-Berthevin. Le SMACL aura pour but d'assurer pour le compte des collectivités adhérentes la mise en place du financement des travaux incombant dans le cadre des rejets d'eaux usées dans la station d'épuration de Laval, ceci tant pour les dépenses d'investissement que d'exploitation des ouvrages.

### Contrat d'étude sur le programme d'aménagement de la base de loisirs avec l'atelier d'architecture et d'urbanisme GMR pour un prix forfaitaire de 65 606,40 francs

Suite à la demande de la municipalité, le cabinet GMR d'Angers a proposé une étude sur le développement potentiel de la base de loisirs. Cette étude se fera en deux temps à savoir une estimation des besoins et une définition de la nature de l'aménagement puis une étude de faisabilité des différents équipements et aménagements ainsi définis. Concrètement, ces étapes se dérouleront à travers entre autre des réunions de travail afin de mesurer les attentes et les désirs de la municipalité au fur et à mesure de l'avancement de l'étude.

### Décision modificative n°4

Pour clôturer la section de fonctionnement de l'exercice 1995, le Conseil a adopté la décision modificative suivante qui consiste à transférer des crédits d'un chapitre budgétaire à un autre sans en modifier le montant total des crédits.

Chapitre 60 : - 6 742,19 frs    Chapitre 63 : - 6 713,61 frs  
Chapitre 61 : + 6 742,19 frs    Chapitre 66 : + 6 713,61 frs

## SÉANCE DU 05 FÉVRIER 1996

### Restes à réaliser de l'exercice 1995

A la fin de chaque année budgétaire en section d'investissement, le Conseil Municipal peut reporter des crédits qui restent à dépenser sur l'exercice suivant mais également des recettes qui restent à recouvrer. Le Conseil a décidé de reporter les montants des crédits suivants sur le budget 1996 :

| PROGRAMMES                            | DÉPENSES         | RECETTES         |
|---------------------------------------|------------------|------------------|
| Fonds de compensation de TVA          |                  | 286 862          |
| Eglise : travaux de réparation        | 97 035           |                  |
| Ecole Maternelle : toiture            | 96 200           |                  |
| Restaurant Scolaire : travaux         | 250 000          |                  |
| Salle des Fêtes : travaux             | 100 000          |                  |
| Travaux de réfection électrique       | 105 868          |                  |
| Déchetterie : travaux                 | 37 858           |                  |
| Voirie : renforcement chaussée        | 104 908          |                  |
| Voirie : signalisation campagne       | 15 934           |                  |
| Lotissement du Palis : n°18           |                  | 62 027           |
| Ecole Primaire : travaux              | 5 231            |                  |
| Centre Bourg : aménagement 2          | 72 048           |                  |
| Lotissement du Vallon : travaux       | 60 000           |                  |
| Nouvelle Gendarmerie : travaux        | 5 051 653        |                  |
| Nouvelle Gendarmerie : plan           | 12 200           |                  |
| Nouvelle Gendarmerie : subv.          |                  | 560 000          |
| Nouvelle Gendarmerie : emprunt        |                  | 4 660 000        |
| Lot. des Marzelles : travaux          | 507 259          |                  |
| Lot. des Marzelles : frais financiers | 100 000          |                  |
| Gendarmerie : travaux (murs)          | 10 000           |                  |
| Construction court de Tennis          | 11 070           | 32 000           |
| Grandes Marzelles : plan              | 6 620            |                  |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>7 043 884</b> | <b>5 601 289</b> |

### Subventions accordées aux Associations

Pour l'année 1996, le Conseil Municipal a décidé de verser les subventions suivantes :

| ORGANISMES                                       | SUBVENTION 1996 |
|--------------------------------------------------|-----------------|
| Office des A.C et V.G.                           | 200             |
| Union Sportive Argentréenne                      | 31 000          |
| ADASEA de la Mayenne                             | 450             |
| Chambre des Métiers                              | 730             |
| Association des Amis de la BDP Mayenne           | 1 300           |
| APEI de Laval (papillons blancs)                 | 1 000           |
| Aide à domicile en milieu rural                  | 4 500           |
| Société de Pêche "La Jouanne"                    | 2 000           |
| Club du 3 <sup>ème</sup> Age                     | 2 000           |
| Comice Agricole                                  | 2 100           |
| Fanfare d'Argentré                               | 1 500           |
| Familles Rurales association d'Argentré          | 2 000           |
| Familles Rurales Centre Aéré de Juillet          | 13 000          |
| Association des Agents des collectivités locales | 61 200          |
| Centre de traitement de l'ouïe et de la parole   | 250             |
| Association Animation Argentré                   | 30 000          |
| La Prévention Routière                           | 400             |
| OGEA Argentré                                    | 19 480          |
| Fédération Départementale de groupement          | 1 306           |
| Comité de Jumelage Argentré/Louvigné             | 10 000          |
| Cyclo-sport Argentré                             | 1 000           |
| AGORA                                            | 8 000           |
| Foyer des jeunes                                 | 5 000           |
| CAUE de la Mayenne                               | 1 200           |
| UDAF de la Mayenne                               | 1 335           |



# Réunions du Conseil Municipal

des 8 janvier, 5 février,  
13 mars, 1<sup>er</sup> avril,  
6 mai, 3 juin, 1<sup>er</sup> juillet,  
2 septembre et 7 octobre 96.

|                                                     |                |
|-----------------------------------------------------|----------------|
| Classe de découverte Ecole COUSTEAU .....           | 20 020         |
| Comité départemental d'escalade .....               | 10 000         |
| Asso. Intercom. Aménagement temps de l'enfant ..... | 17 500         |
| Mission locale pour l'emploi .....                  | 10 000         |
| S.P.A. ....                                         | 1 200          |
| APAJH .....                                         | 250            |
| Actions Humanitaires .....                          | 5 000          |
| Autres subventions non affectées .....              | 8 180          |
| Centre Communal d'Actions Sociales .....            | 2 000          |
| <b>TOTAL .....</b>                                  | <b>275 101</b> |

## Garanties d'emprunts demandées à la Commune par la SA H.L.M.

Le Conseil Municipal s'est porté garant pour les emprunts contractés par la SA H.L.M. concernant les travaux que la société a réalisés pour la rénovation de logements sociaux rue du Maine, rue de Beausoleil et rue du Rocher (ancienne gare). Ces emprunts d'un montant global de 429 200 francs ont été contractés pour une durée de 32 ans à des taux de 4,8 % et 5,8 %.

## Lotissement des Grandes Marzelles

Le Conseil Municipal porte à 148 francs hors taxes, le prix du mètre carré pour la vente des lots du futur nouveau lotissement des Grandes Marzelles.

## Constitution d'une Commission d'Appel d'Offre

Conformément au Code des marchés publics, le Conseil Municipal a élu parmi ses membres les titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offre dont le but est d'assister à l'ouverture des plis et par la même de désigner l'entreprise la mieux disante.

Les membres de cette Commission sont :

Titulaires : Alain MARSOLLIER  
André LEUDIERE  
Fabrice PAUMARD

Suppléants : Marguerite LONGUEVRE  
Henri MEZIERE  
Jean-Marc DUPUIS

Président d'Office : Michel DESCOTTES, Maire

Président Suppléant : Jean-Luc DUCHENE

## Dossier de création du lotissement des Grandes Marzelles

La municipalité a approuvé le dossier de création du nouveau lotissement présenté par le Cabinet de Monsieur Patrick ZUBER, Géomètre Expert.

## SÉANCE DU 13 MARS 1996

### Compte Administratif 1995

Le compte administratif 1995 fait ressortir une économie de 335 000 frs par rapport au Budget Primitif 1995 :

- 48 000 Frs de recettes supplémentaires,
- 287 000 Frs de dépenses non effectuées.

Il faut noter que, compte tenu de la baisse des taux d'intérêts, les frais financiers ont été inférieurs de 65 200 francs aux prévisions.

Il est à souhaiter que le coût du crédit se maintienne à des niveaux relativement bas, cela permettra aux Collectivités Locales de réaliser plus d'investissements avec la même capacité à investir en terme d'annuités.

### Transfert de propriété vers la Communauté de Communes du Pays de Laval

Tout transfert de propriété de la CCPL doit faire l'objet de délibération des communes membres. En l'occurrence il s'agit de transférer deux parcelles l'une se situant sur Entrammes, l'autre sur Laval vers la Communauté de Communes. Le Conseil Municipal a décidé d'accepter ce transfert entre les dites communes et la CCPL.

### Désapprobation du Conseil Municipal au sujet de la suppression de la permanence de la CPAM à compter du 18 mars 1996

Le Maire ainsi que l'ensemble du Conseil Municipal déplore cette décision de supprimer la permanence de la CPAM à la Mairie. Celle-ci était assurée le Mercredi de 11 h à 11 h 30 et permettait à de nombreuses personnes souvent âgées de pouvoir plus facilement déposer leurs dossiers et de demander divers renseignements. La suppression de ce service va causer préjudice aux assurés sociaux. Pour la municipalité, cette décision prise rapidement est inacceptable, aussi le Conseil Municipal demande-t-il l'annulation de cette décision et la restauration de la permanence.

### Vote du Budget Primitif 1996

La Commune d'Argentré expérimente, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1996, le nouveau plan comptable proche de celui de 1982 et connu des entreprises privées. Officiellement, cette nouvelle comptabilité s'impose à toutes les communes au 1<sup>er</sup> janvier 1997. Aussi, le Conseil Municipal a-t-il voté le premier budget sous la nouvelle



# Réunions du Conseil Municipal

des 8 janvier, 5 février,  
13 mars, 1<sup>er</sup> avril,  
6 mai, 3 juin, 1<sup>er</sup> juillet,  
2 septembre et 7 octobre 96.

nomenclature budgétaire. Monsieur LEFORT, Adjoint aux Finances, a guidé les membres du Conseil dans la transposition indispensable à faire entre les anciens et les nouveaux comptes. Suite à toutes les informations données par Monsieur LEFORT, le Conseil Municipal a voté le budget primitif 1996.

En dehors de l'excédent de l'année 1995, le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 8 215 062 frs dont 345 000 frs affectés à l'autofinancement des dépenses d'investissement.

Hormis les reports sur exercices antérieurs et les lotissements, il a été prévu 1 500 000 frs de dépenses d'investissements nouvelles dont notamment :

- Travaux de réfection sur l'église : 100 000 frs
- Renforcement des chaussées : 150 000 frs
- Aménagement de la Base de Loisirs : 150 000 frs
- Chemin piétons route de Louvigné : 250 000 frs
- Terrain de Pétanque : 150 000 frs.

Par ailleurs, le Conseil Municipal a également voté les taux des trois taxes locales revenant à la Commune ainsi que leurs produits attendus.

|                               | TAUX    | PRODUIT |
|-------------------------------|---------|---------|
| Taxe d'habitation             | 15,54 % | 902 874 |
| Taxe Foncière sur le bâti     | 23,74 % | 838 259 |
| Taxe Foncière sur le non bâti | 39,60 % | 636 372 |

Enfin, le montant de la taxe des ordures attendu est limité à 426 000 francs pour un montant global des dépenses s'élevant à 474 000 francs.

## Désignation d'un représentant titulaire de la Commune pour siéger au sein du Syndicat intercommunal d'électrification et du gaz d'Argentré

Suite à la démission de Monsieur Charles DES RIEUX, Monsieur Fabrice PAUMARD est désigné comme nouveau représentant de la commune au SIEG.

## SÉANCE DU 01 AVRIL 1996

### Tarif des services communaux

Suite à la réunion de la Commission Administration générale relative à l'examen des différents tarifs des services municipaux dont la plupart n'avait pas changé depuis 1977, le Conseil Municipal a décidé d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> avril 1996 la grille tarifaire (voir page 9).

### Autorisation de construire un transformateur urbain

Le Conseil Municipal autorise le Syndicat départemental d'électrification à construire un transformateur urbain sur la parcelle communale cadastrée A2 306 et concernant le

futur lotissement des Grands Marzelles.

### Acquisition par la Commune d'une partie d'une parcelle appartenant à Madame RABBE

Pour réaliser le lotissement des Grandes Marzelles, la Commune a besoin d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée A2 1168 d'une contenance d'environ 65 ares appartenant à Madame RABBE. Le Conseil Municipal décide l'acquisition de cette parcelle au prix de 12 francs le mètre carré, la commune s'engageant à prendre à sa charge les futurs frais de raccordement au réseau d'assainissement de la parcelle restant à Madame RABBE.

### Cession d'une partie de terrain communal au profit de Monsieur et Madame CHENE

Le Conseil Municipal décide de céder une partie de la parcelle communale cadastrée E 403 pour une contenance d'environ 600 m<sup>2</sup> au prix de 20 francs le mètre carré.

### Acquisition par la Commune de parcelles appartenant à Monsieur Pierre BRISARD

La commune est vivement intéressée par l'achat de différentes parcelles appartenant à Monsieur Pierre BRISARD, ceci afin de créer, un chemin pédestre reliant le bois de la Tirlière au bas de Montroux. Le projet d'acquisition porte sur les parcelles E 804 pour une contenance de 9 a 80 ca, la partie a et b de la parcelle cadastrée ZD 3 pour une contenance respective de 55 a 04 ca et de 48 a 57 ca et une partie de la parcelle cadastrée E 1055. Le Conseil Municipal décide d'acquérir ces parcelles au prix forfaitaire de 35 000 francs.

### Cession pour la Commune d'une partie de terrains communaux au profit de Monsieur CORBELIN

Le Conseil Municipal décide de céder à Monsieur CORBELIN une partie des parcelles E 1764, 357 et 1762 pour une superficie d'environ 4 500 m<sup>2</sup> et ce au prix forfaitaire de 42 000 francs. Ces parcelles présentent peu d'intérêt pour la commune en raison de la pente importante dans ce secteur.

## SÉANCE DU 06 MAI 1996

### Demande de subvention auprès du Conseil Général de la Mayenne

Le Conseil Municipal demande au Conseil Général de la Mayenne l'octroi d'une subvention à hauteur de 20 % du montant hors taxes des études concernant le

# Réunions du Conseil Municipal

des 8 janvier, 5 février,  
13 mars, 1<sup>er</sup> avril,  
6 mai, 3 juin, 1<sup>er</sup> juillet,  
2 septembre et 7 octobre 96.

développement de la base de loisirs et à hauteur de 30 % du montant hors taxes de l'étude concernant l'aménagement du secteur Nord du bourg (Lotissement des Grandes Marzelles).

## **Taxe foncière sur les propriétés bâties : suppression de l'exonération de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1997 pour l'ensemble des constructions nouvelles à usage d'habitation**

Le Conseil Municipal décide la suppression de l'exonération de cette taxe pour les nouvelles constructions à usage d'habitation ceci pour augmenter plus rapidement les bases d'imposition du foncier bâti et donc son produit attendu. Toutefois, les logements financés pour plus de 50 % de leur coût par des prêts aidés par l'État ne sont pas concernés par cette décision.

## **Débat sur le projet de transformation du Service National**

Le Conseil Municipal laisse le soin à l'État de décider de la finalité à donner au projet de transformation du Service National actuel. Aucune décision officielle n'est prise, néanmoins il est ressorti du débat les propositions d'orientations suivantes :

- 1) Un service national de 6 mois obligatoire pour les hommes et volontaire pour les femmes.
- 2) La possibilité pour les hommes et pour les femmes effectuant leur Service National de choisir entre un service militaire et un service civil, ce dernier revêtant un caractère social, éducatif, humanitaire, etc...

## **Nomination d'un délégué communal pour la Commission chargée de la mise à jour des listes électorales**

Le Conseil Municipal a désigné parmi ses membres Madame Sylvie LEFRAY pour représenter la Commune au sein de la Commission chargée de la mise à jour des listes électorales. Par ailleurs, suite à sa demande, monsieur Albert MARTEAU a été également désigné comme représentant de la Commune.

## **Indemnités à verser aux stagiaires travaillant à titre gratuit dans le cadre de leur formation au sein des services communaux**

La Commune est souvent sollicitée par des jeunes pour des stages au sein des services communaux, stages entrant dans le cadre de leurs études ou de leur formation à titre personnel. Ces stagiaires ne sont pas rémunérés mais cependant rendent service à la Commune par le travail qu'ils accomplissent. Aussi, le Conseil Municipal décide

qu'à l'issue de leur stage auprès de la Commune, ces personnes puissent recevoir une indemnité forfaitaire sur la base de 200 francs maximum par semaine accomplie. Cette indemnité sera versée à la fin du stage et fera l'objet d'un certificat administratif individuel signé du Maire. Ces stages ne devront pas être subventionnés par ailleurs par quelque organisme que ce soit.

## **Cession d'une partie de parcelle communale au profit de Monsieur FOUCHER et Madame MOREAU au lieu dit "Le Fourneau"**

Monsieur FOUCHER et Madame MOREAU souhaitent acquérir une partie de la parcelle communale cadastrée E 1771 pour une contenance d'environ 100 m<sup>2</sup>. Cette acquisition permettra aux intéressés de désenclaver leur habitation et de bénéficier d'un espace vert. Cette partie de parcelle ne présente pas d'intérêt pour la commune car à cet endroit le terrain est pentu. Le Conseil Municipal décide de fixer le prix de la cession à 10 francs le mètre carré.

## **Admission en non valeur**

Le 28 décembre 1996, la société PHIL CUIR a loué la salle des fêtes pour une opération commerciale. La location a été réglée par chèque par la société mais celui-ci n'était pas approvisionné, aussi le Conseil Municipal admet en non valeur le titre émis à l'encontre de la Société PHIL CUIR pour un montant de 500 francs.

## **Allocation versée à l'OGEC**

Vu la convention passée entre la commune et l'organisme de gestion de l'école St-Cyr/Ste Julitte et après analyse du budget prévisionnel 1996 de l'OGEC servant de base au versement de l'allocation, le Conseil Municipal arrête le montant de l'allocation à verser à l'OGEC à 267 590 francs pour 1996. Le montant de l'allocation est inférieur à celui des dépenses supportées par la Commune pour l'enseignement public.

## **SÉANCE DU 03 JUIN 1996**

## **Mise en conformité du restaurant scolaire : honoraires d'architecte**

Le 25 avril dernier, un appel d'offre a été lancé auprès de trois cabinets d'architecte concernant les frais d'honoraires pour la conduite et la coordination des futurs travaux de mise en conformité du Restaurant scolaire. Les offres étaient les suivantes :

Cabinet BRISARD : 64 500 frs  
Cabinet BROQUET : 47 250 frs



# Réunions du Conseil Municipal

des 8 janvier, 5 février,  
13 mars, 1<sup>er</sup> avril,  
6 mai, 3 juin, 1<sup>er</sup> juillet,  
2 septembre et 7 octobre 96.

Cabinet MEYER et COUSTOU : 55 000 frs

Le Conseil Municipal décide de retenir le Cabinet BRISARD, son offre étant la plus complète des trois, elle inclue le taux d'honoraire de 10 %, un taux pour coordination et sécurité de 1 %, des frais pour bureau d'étude de 15 000 francs hors taxes, ceci pour des travaux de mise en conformité estimés à 450 000 francs hors taxes.

## **SIVU de musique Argentré/Bonchamp : adoption de nouveaux statuts et nomination de délégués communaux**

Dans le cadre des deux écoles de musique et suite aux expériences de collaboration entre elles, les Communes d'Entrammes, de Forcé, de Parné-sur-Roc et de Louvigné ont demandé formellement par délibération leur adhésion au SIVU de musique Argentré/Bonchamp. Ces demandes ont été acceptées par le Conseil Municipal et celui-ci a élu trois représentants et leur suppléant comme suit :

Titulaires : Marguerite LONGUEVRE  
Odile CHRETIEN  
Henri-Xavier ROUSSEL

Suppléant : Henri MEZIERE

Par ailleurs, le Conseil Municipal a également désigné les représentants des deux associations de parents d'élèves pour siéger au Conseil d'Administration du Syndicat à savoir :

Parné-sur-Roc et Entrammes

Titulaires : Jean-Marc DESNOE - Entrammes  
Christiane ROUSSEAU - Parné-sur-Roc  
Maurice MESLET - Forcé

Suppléants : Yves BREHARD - Argentré  
Jean PORCHER - Bonchamp  
Michel MEZIERE - Bonchamp

## **Nouvelle comptabilité communale (M14) : disposition pour le budget 1997**

Pour le prochain budget, le Conseil Municipal doit d'ores et déjà prendre des dispositions, ainsi la municipalité décide que le budget de 1997 aura une présentation par nature, que les crédits votés le seront au niveau du chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement, que les acquisitions réalisées en 1996 seront amorties à compter de 1997, et que le rattachement des charges et des produits se fera dès la fin de l'exercice 1996.

## **Jurés d'assises 1996**

Madame SAUVAGET Sandra épouse MOREAU,

Madame GOUGEON Claudine épouse RONDEAU et Monsieur BASTHISTE Didier ont été tirés au sort sur la liste électorale afin de figurer sur la liste départementale annuelle des jurés d'assises pour l'année 1997.

## **Versement d'une allocation pour achat de fournitures scolaires**

Pour permettre la mise en paiement de l'allocation pour achat de fournitures scolaires destinées à l'école maternelle et primaire publique, le Conseil Municipal autorise le Maire à verser la somme prévue au Budget Primitif à savoir 43 340 francs.

## **Décision modificative n°1**

Le Conseil Municipal décide de transférer les crédits budgétaires prévus au chapitre 21 dans le programme d'investissement des Grandes Marzelles vers le chapitre 23 ceci pour permettre la mise en paiement des mémoires et factures afférentes aux travaux de réalisation du lotissement. En effet, s'agissant d'un lotissement non terminé, les opérations mandats doivent s'effectuer sur le chapitre 23. Ce n'est que lorsque le programme sera terminé que le Comptable basculera les montants dépensés au chapitre 23 vers le chapitre 21 dans son compte de bilan.

## **Acquisition d'un chemin au lieu dit "Les Choltières"**

Le Conseil Municipal décide d'acquérir une partie de chemin cadastré ZC 20 et 21 appartenant respectivement à Monsieur BROUX et Monsieur FORGIN. Cette acquisition d'une trentaine de mètre se fera au franc symbolique.

## **Echange de terrain entre la Commune et Monsieur LEPECQ**

Monsieur LEPECQ a demandé de pouvoir acquérir une partie de la parcelle communale cadastrée E2 403 afin d'agrandir sa propriété. Le Conseil Municipal a décidé d'accepter cette cession contre une partie de la parcelle cadastrée E2 378 et appartenant à Monsieur LEPECQ. Cet échange se faisant avec soulte sur la base de 20 francs le mètre carré.

## **Permis de construire pour le compte de la commune**

Le Conseil Municipal habilite le Maire à solliciter les demandes de permis de construire pour le compte de la commune et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation des dossiers.



# Réunions du Conseil Municipal

des 8 janvier, 5 février,  
13 mars, 1<sup>er</sup> avril,  
6 mai, 3 juin, 1<sup>er</sup> juillet,  
2 septembre et 7 octobre 96.

## SÉANCE DU 01 JUILLET 1996

### Versement d'une subvention pour la Mission Locale

Les représentants de la Mission Locale sont venus en Mairie le 25 juin dernier pour expliquer aux membres du Conseil Municipal le rôle de celle-ci et tenter de dissiper une certaine incompréhension. Cette réunion a été fructueuse car elle a permis pour la première fois un véritable échange. Ainsi la Mission Locale a pour objectif de venir en aide aux jeunes de 18 à 25 ans ayant aussi bien des problèmes de santé, de relations, que de logement ou encore de travail. Ils sont alors pris en charge par un permanent de la Mission Locale qui s'efforce de les accompagner et de les orienter vers les organismes ou les structures d'accueil qui peuvent répondre au mieux à leurs besoins.

Satisfaits des explications données, les membres du Conseil Municipal décident de verser à la Mission Locale la subvention prévue pour 1996 et inscrite au Budget Primitif de la Commune, que ce versement n'entraînera pas un principe systématique d'allocation de subvention pour les prochaines années, mais que le point de la situation sera fait à l'expiration de la première année, d'accepter la candidature de Monsieur Henri-Xavier ROUSSEL en tant qu'interlocuteur des jeunes en difficulté sur la Commune d'Argentré. Monsieur ROUSSEL aura pour mission de mettre les jeunes en contact avec la Mission Locale et de suivre leur cheminement.

### Tarifs du service de restauration scolaire et de garderie municipale

#### Restaurant Scolaire

|                                          |          |
|------------------------------------------|----------|
| Repas enfant .....                       | 15,20 F. |
| Repas adulte .....                       | 23,10 F. |
| Repas personnes âgées .....              | 20,00 F. |
| Repas préparé pour Louvigné et St-Cénére |          |
| Enfant .....                             | 14,20 F. |
| Adulte .....                             | 21,20 F. |

#### Garderie

|                     |          |
|---------------------|----------|
| Matin ou soir ..... | 8,20 F.  |
| Matin et soir ..... | 12,90 F. |
| Demi-journée .....  | 15,60 F. |
| Journée .....       | 22,80 F. |

### Modification des statuts de la CCPL

La Communauté de Communes du Pays de Laval fait savoir au Maire qu'il est nécessaire de procéder à quelques changements statutaires afin de préciser

d'avantage son champ de compétences. En tant que membres de la Communauté, la Commune doit se prononcer sur les modifications à intervenir.

Ces changements interviennent principalement en ce qui concerne la représentativité des délégués de communes, la référence au nouveau code des collectivités territoriales, la suppression de la référence de l'ancien district, la définition de nouvelles compétences telles les actions de développement de type technopole, la création et la gestion des zones reconnues d'intérêt communautaire (ZAC, lotissements d'activités, plans d'aménagement d'ensemble).

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les modifications statutaires prévues.

### Acceptation de l'adhésion de nouvelles communes au sein du Syndicat du Bassin de la Jouanne

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion des communes de Saint-Ouen-des-Vallons, Deux-Evailles, Montourtier, La Bazouges-des-Alleux et Gesnes au sein du Syndicat de Bassin de la Jouanne ainsi que les dispositions statutaires relatives aux nouvelles conditions financières d'adhésion pour ces autres communes adhérentes. L'élargissement du syndicat permettra de pouvoir étudier le projet de création de bassin de rétention qui se situerait sur ces nouvelles communes et ce pour éviter le risque d'inondations.

### Subvention au Comité National du Souvenir de Verdun

Dans le cadre du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la bataille de Verdun, le Conseil Municipal décide de verser au Comité National du Souvenir de Verdun une subvention d'un montant de 500 francs et ce afin de soutenir les diverses actions menées par le Comité pour garder et transmettre aux générations à venir le souvenir de ce terrible sacrifice.

### Approbation du Compte de Gestion 1995

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion du Receveur Municipal concernant l'exercice 1995 n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## SÉANCE DU 07 OCTOBRE 1996

### Enlèvement du papier, du verre et du plastique

Le Conseil Municipal a décidé de passer un contrat avec la société CGEA ONYX pour l'enlèvement des bornes à papier, à verre et à plastique situées sur la Commune. Le contrat prévoit pour le papier 12 vidages par an, pour le



# Réunions du Conseil Municipal

des 8 janvier, 5 février,  
13 mars, 1<sup>er</sup> avril,  
6 mai, 3 juin, 1<sup>er</sup> juillet,  
2 septembre et 7 octobre 96.

verre 30 vidages par an et pour le plastique 15 vidages par an. Des vidages complémentaires seront toujours possibles et sont fixés au prix des autres vidages à savoir 80 francs hors taxes par conteneurs.

## Ouverture d'une ligne de trésorerie

Pour faire face aux sorties de trésorerie importantes liées à des factures de travaux élevées, le Conseil Municipal a décidé d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès du crédit Agricole pour un montant d'un million de francs. Le principe de fonctionnement est simple : des tirages de fonds s'effectueront directement sur la caisse de la Commune au fur et à mesure des besoins de trésorerie et les remboursements interviendront au fur et à mesure des ventes de terrains situés au lotissement des Grandes Marzelles. L'ouverture de crédits de trésorerie ainsi prévue est valable sur une période de douze mois, soit jusqu'en octobre 1997.

## Avis de la Commune concernant une demande d'autorisation préalable à la création d'élevage avicole sur La Chapelle-Anthenaise au lieu dit "La Chardonnière"

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet sous réserve que le plan d'épandage indiqué soit strictement respecté.

## Travaux d'aménagement de sécurité d'un cheminement piéton de la VC n°5 au plan d'eau

L'entreprise Cochery-Bourdin et Chaussé a été choisie pour effectuer les travaux d'aménagement au lieu dit "La Promenade". Le projet comprend un ensemble de canalisations des eaux pluviales et la construction d'un trottoir stabilisé avec l'implantation de bordures et de semi-caniveaux en béton préfabriqués.

## Indemnité de Conseil

Comme chaque année, Monsieur PESNAULT, Receveur Municipal percevra une indemnité de conseil fixée pour 1996 à 3 169 francs.

## Grille de tarifs des Services Municipaux

| PRESTATIONS<br>SALLE DES FETES<br>ET DIVERS                              | TARIFS<br>Commune | TARIFS<br>Hors commune |
|--------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------------------|
| <b>PARTICULIERS</b>                                                      |                   |                        |
| Caution                                                                  | 1 000,00          | 1 000,00               |
| Journée avec chauffage                                                   | 750,00            | 1 200,00               |
| Journée sans chauffage                                                   | 650,00            | 1 100,00               |
| Forfait 2 jours avec chauffage                                           | 1 125,00          | 1 800,00               |
| Forfait 2 jours sans chauffage                                           | 975,00            | 1 650,00               |
| Vin d'honneur, vente commerciale, autre                                  | 350,00            | 575,00                 |
| Personnel communal<br>(gratuité pour les conseillers sauf Maire et Adj.) | 350,00            |                        |
| <b>ASSOCIATIONS</b>                                                      |                   |                        |
| Caution                                                                  | 1 000,00          | 1 000,00               |
| Journée avec chauffage                                                   | 600,00            | 1 200,00               |
| Journée sans chauffage                                                   | 520,00            | 1 100,00               |
| Forfait 2 jours avec chauffage                                           | 900,00            | 1 800,00               |
| Forfait 2 jours sans chauffage                                           | 780,00            | 1 650,00               |
| Cuisine restaurant scolaire                                              | 300,00            |                        |
| Vin d'honneur, vente commerciale, autre                                  | gratuit           | 575,00                 |
| Galette des Rois (1/an)                                                  | gratuit           | 575,00                 |
| Assemblée Générale (1/an)                                                | gratuit           | 575,00                 |
| Participation forfaitaire au ménage                                      | 100,00            |                        |
| <b>LOCATION DE MATÉRIEL</b>                                              |                   |                        |
| Plateau pour déchets verts                                               | 100,00            |                        |
| Plateau pour gravats et gros encombrants                                 | 200,00            |                        |
| Table (l'unité)                                                          | 15,00             |                        |
| Caution pour table (pour un lot)                                         | 500,00            |                        |
| Chaise (l'unité)                                                         | 2,00              |                        |
| Caution pour chaise (pour un lot)                                        | 500,00            |                        |
| Travée (l'unité)                                                         | 100,00            |                        |
| Caution par travée                                                       | 1 000,00          |                        |
| <b>CIMETIÈRE</b>                                                         |                   |                        |
| Concession 15 ans                                                        | 300,00            |                        |
| Concession trentenaire et Colombarium                                    | 600,00            |                        |
| Concession cinquantenaire                                                | 990,00            |                        |
| Taxe d'inhumation                                                        | 200,00            |                        |
| Taxe de relevage de corps                                                | 150,00            |                        |
| <b>JARDIN</b>                                                            |                   |                        |
| Location annuelle                                                        | 200,00            |                        |
| <b>DROIT DE PLACE</b>                                                    |                   |                        |
| A l'année                                                                | 200,00            |                        |
| Par passage                                                              | 150,00            |                        |

# Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes

## Un C.M.J.E. Pourquoi ?

Le Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes (C.M.J.E.) a été créé pour permettre aux enfants et aux jeunes de participer à la vie de la commune. C'est une structure de consultation, au sein de laquelle les enfants peuvent s'exprimer sur des sujets qui les concernent, et formuler des propositions d'actions dans la commune. C'est aussi le lieu d'une éducation civique active et concrète.

## Un C.M.J.E. Comment ?

Le Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes doit être représentatif de l'ensemble des jeunes de la commune. Pour garantir ce principe fondamental, les conseillers sont élus démocratiquement, tout comme les élus adultes de nos institutions locales. Les élections sont donc un moment important de la vie du C.M.J.E. car elles permettent à chacun de choisir les jeunes qui seront le mieux à même de défendre les idées et les propositions du groupe.

## Qui vote ? Qui est élu ?

Tous les enfants résidant à Argentré nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1984 et le 31 décembre 1987 sont concernés par le vote. Ils sont donc à la fois électeurs et éligibles. Une carte d'électeur ainsi qu'un règlement du scrutin sera adressé à tous les enfants concernés. Le C.M.J.E. devra comporter 16 membres, soit de chacune des quatre années concernées.

## Quand et comment voter ?

Les élections du C.M.J.E. d'Argentré auront lieu le Samedi 1<sup>er</sup> juin 1996, entre 13 h 30 et 19 h, en mairie d'Argentré. Les enfants et les jeunes désirant se faire élire devront déposer leur candidature en mairie avant le samedi 27 avril 1996. Il n'y a pas de nombre limite pour les candidatures, mais il faut impérativement que les quatre tranches d'âge soient représentées. La liste des candidats déclarés sera transmise à tous les enfants concernés par le vote environ 15 jours avant le scrutin.

La durée du mandat est de deux ans.

En cas de force majeure, il sera possible de voter par correspondance. Dans ce cas, bien vouloir s'adresser en mairie pour la procédure à suivre.

Chaque jeune ne peut voter qu'une seule fois lors d'une même élection.

## Le C.M.J.E. en résumé

**Nombre d'élus :** 16 ainsi répartis - 4 nés en 1984, 4 nés en 1985, 4 nés en 1986 et 4 nés en 1987

**Lieu d'élection :** mairie d'Argentré

**Date du scrutin :** samedi 1<sup>er</sup> juin 1996

**Les électeurs :** tous les enfants résidant à Argentré nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1984 et le 31 décembre 1987.

**Les éligibles :** tous les enfants résidant à Argentré nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1984 et le 31 décembre 1987.

**Les candidats :** tous ceux qui auront déposé leur candidature en mairie avant le samedi 27 avril 1996.

**Durée du mandat :** deux ans.

**Organisation du travail :** trois groupes s'organisant autour de thèmes de réflexion, de projets, accompagnés par 2 adultes. Réunions de travail avec les élus adultes.

**Fréquence des rencontres :** environ 2 fois par trimestre, selon les projets.

## Le C.M.J.E. : une structure de proposition et de consultation

Une fois élus, les jeunes conseillers vont pouvoir agir à différents niveaux. Ils sont les représentants, en quelque sorte les "haut-parleurs" de la population jeune de la commune. Ils font part des doléances et des suggestions de leurs électeurs. Ils peuvent aussi prendre des initiatives pour améliorer la vie quotidienne des jeunes dans leur commune et pour développer des actions qui leur tiennent à cœur.

## L'Organisation

En début de mandat, une rencontre avec les élus adultes, présidée par Monsieur le Maire, permet aux jeunes élus de mettre leurs idées en commun et de décider des sujets qu'ils vont aborder au cours du mandat.

Les jeunes conseillers travaillent en petits groupes (5 ou 6), autour des propositions qui seront retenues.

Les projets choisis sont de nature et d'importance variées. Ils concernent les enfants d'un quartier, d'une école, de la commune toute entière ou ont une envergure plus large encore.

Leur aboutissement peut être pratique (par ex. l'installation d'un terrain de jeux), ou du domaine de la réflexion (par ex. sensibiliser la population au problème du racisme). Mais ils ont toujours un intérêt général, ou du moins collectif.

Le C.M.J.E. permet d'affirmer les droits des jeunes, mais il implique également la notion de devoir. Les conseillers s'engagent à se rendre disponibles, à respecter certains délais ; ils apprennent à travailler en groupe et à écouter les autres. La démarche entreprise avec eux repose sur leur responsabilisation et leur autonomie.

# Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes

## Le rôle des adultes

Les jeunes conseillers sont accompagnés dans leurs travaux par des élus adultes qui sont là pour apporter informations et conseils techniques nécessaires, pour recentrer les débats, pour aider à surmonter les éventuelles difficultés. ils collaborent avec les jeunes conseillers pour leur éviter des démarches vouées à l'échec.

Dans certains cas, ce sont les conseillers adultes qui sollicitent le C.M.J.E. pour l'associer à tel ou tel projet touchant la population jeune de la commune.

Les actions des jeunes élus étant de domaines très variés, tous les services municipaux peuvent, à un moment ou à un autre, être concernés, et, de ce fait, participer aux réunions de travail du C.M.J.E. (Commissions Travaux, Voirie, Environnement, Sport, Culture, Loisirs, etc...).

## Les Décisions et les Finances

Le C.M.J.E. construit ses projets. Pour les réaliser, il doit les soumettre au Maire et aux élus adultes, qui ont le pouvoir de décision.

Lorsqu'il s'agit d'actions de grande envergure nécessitant des crédits importants, les projets sont présentés en séance du Conseil Municipal adulte, et donnent lieu à des délibérations.

Pour des actions simples et concrètes, le mode de décision peut être simplifié et accéléré.

Le C.M.J.E. ne possède pas de budget propre, mais un petit crédit de fonctionnement peut être alloué en début d'année.

## Le retour auprès des électeurs

Les conseillers sont investis d'une mission par les camarades qui les ont élus. Même si les actions qu'ils entreprennent sont de leur propre initiative, elles sont censées servir l'ensemble de la population jeune de la commune. Il est donc important que le travail du Conseil se fasse en relation avec les autres jeunes, en particulier au niveau de l'information. La communication, qui est une part importante du travail des jeunes conseillers, peut revêtir des formes diverses : articles de presse, bulletin municipal, affichage, tracts, enquêtes, etc...

## Les domaines d'action

Les expériences réalisées dans d'autres communes nous montrent que les projets concrets, réalisables à court terme et impliquant une mise en œuvre simple et rapide étaient sans doute les plus satisfaisants pour les jeunes. La réflexion et la prise en compte des problèmes de société,

affectant beaucoup cette tranche de population, ne peuvent cependant être absentes des préoccupations des jeunes élus.

Généralement, les actions que mènent les jeunes conseillers se situent dans les domaines suivants : Culture, Loisirs, Communication, Jumelages et Echanges internationaux, Environnement, Aménagement, Sécurité, Solidarité, Sports, Actions Humanitaires. Mais, pour une meilleure efficacité, mieux vaut ne pas trop se disperser et choisir judicieusement 3 ou 4 thèmes de travail pour l'année.

## Palmarès

Comme chaque année, un concours des maisons fleuries est organisé dans notre commune et récompensé par un jury qui parcourt toutes les rues pour juger des efforts de fleurissement de chacun.

Nous avons constaté que le nombre de lauréats a encore augmenté cette année et nous sommes satisfaits, car plus nous serons nombreux à fleurir notre commune, plus elle nous sera agréable.

Il faut savoir que ce concours est ouvert à tous les Argentréens et Argentréennes, qu'il n'y a pas d'inscriptions et que chaque maison est noté par le jury.

Le classement se décompose en 7 catégories :

### 1<sup>ère</sup> catégorie Maison avec jardin très visible de la rue

1<sup>er</sup> Prix : M. et Mme ARSÈNE

5, rue de la Vallée

Ex-æquo avec : Mme LANDRY et M. BLOT

6, rue du Vallon

### 2<sup>ème</sup> catégorie

#### **Décor floral installé sur la voie publique**

1<sup>er</sup> Prix : M. et Mme DEVAUX Jean

27, rue de Bellevue

### 3<sup>ème</sup> catégorie

#### **Balcon ou terrasse**

1<sup>er</sup> Prix : M. et Mme PLEVIN Robert

2, rue des Mésanges

### 4<sup>ème</sup> catégorie

#### **Fenêtres ou murs**

1<sup>er</sup> Prix : M. et Mme TRIQUET Albert

10, rue des Sports

Ex-æquo avec : Mme SABIN Berthe

19, Place de l'Église

### 5<sup>ème</sup> catégorie

#### **Immeubles Collectifs**

### 6<sup>ème</sup> catégorie

#### **Hôtels - Restaurants - Cafés avec ou sans jardin**

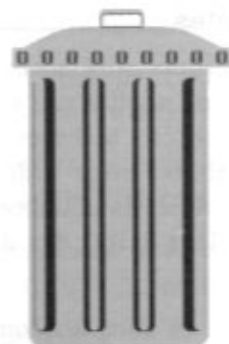
1<sup>er</sup> Prix : M. DROUAULT Christian

"Café des Pêcheurs"

### 7<sup>ème</sup> catégorie

#### **Autres Commerces**

1<sup>er</sup> Prix : Menuiserie MOULARD



Suite à l'article paru dans le précédent bulletin municipal, il serait bon de rappeler le fonctionnement du ramassage de nos déchets.

Pour ce qui est des ordures ménagères, il existe 2 types de ramassage.

- 1) - Ramassage Bourg 2 fois par semaine
- 2) - Ramassage exclusivement campagne container à disposition.

Pour les autres déchets, verre, plastique, deux points de collecte sont à votre disposition :

- Parking École Chemin des Rochers.
- Rue des Vallons derrière La Poste.

Pour tout autre déchet, la Déchetterie - Chemin des Rochers - c'est-à-dire papier, carton, huile, pelouse, branchages, encombrants, etc...

Ce système a été mis en place par votre municipalité afin de minimiser le coût des ordures ménagères.

Il est bon de savoir que le budget s'élève à la somme de 499 000 frs. (ordures ménagères 474 000 frs + containers 25 000 frs). Il va de soi que le respect du tri de chaque Argentréen doit nous permettre de maîtriser au maximum le coût pour chaque famille.

#### **Coût du traitement à la tonne**

Ordures ménagères = **600,00 frs**

Autres ordures déposées à la déchetterie = **100,00 frs** d'où l'importance du tri.

#### **A Suivre...**

**B. BREHIN  
H. MEZIERE  
F. PAUMARD**

#### **Horaires d'ouverture :**

Samedi de 14 h à 17 h

Lundi de 11 h à 12 h.



# Restaurant Scolaire et Garderie Municipale

Six personnes travaillent, avec beaucoup de professionnalisme, afin de satisfaire les besoins de nos enfants, à savoir le plaisir du palais et de leurs loisirs. Et depuis quelques années s'est créé un service de repas à domicile pour nos aînés leur permettant de rester sur notre commune le plus longtemps possible.

## PRÉSENTATION DES MEMBRES DU PERSONNEL

### Cuisine

M. VIVIEN *plein temps*

### Plonge

Mme GALLAIS *temps partiel*

### Restaurant scolaire et garderie

Mme BREHARD *plein temps*

Mme LEPECULIER *plein temps*

Mme FIORI *temps partiel*

### Restauration de 12 h à 14 h

Mme BALIDAS - Mme BLIN - Mme DUBOIS

Le bilan annuel des repas servis pour l'année 1995 a été de 29 984 repas.

### Horaire d'ouverture de la garderie

De 7 h à 19 h : les Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi

De 7 h à 18 h : les vendredi.

|                                            | JANVIER | FEVRIER | MARS  | AVRIL | MAI   | JUIN  | JUILLET                             | SEPTEMBRE<br><small>+ du 28/08 au 31/08</small> | OCTOBRE   | NOVEMBRE  | DECEMBRE | TOTAL<br>1995     |
|--------------------------------------------|---------|---------|-------|-------|-------|-------|-------------------------------------|-------------------------------------------------|-----------|-----------|----------|-------------------|
| Restaurant Scolaire                        | 2 267   | 1 281   | 2 640 | 1 237 | 1 991 | 2 012 |                                     | 1 985                                           | 1 924     | 1 920     | 1 451    | 18 708            |
| Personnel de Cuisine<br>et Employés Ecoles | 140     | 76      | 164   | 116   | 132   | 152   | 80                                  | 140                                             | 136       | 152       | 116      | 1 404             |
| Instituteurs                               |         |         |       |       |       |       |                                     |                                                 |           |           |          |                   |
| Repas gratuits                             | 63      | 42      | 96    | 38    | 60    | 58    |                                     | 56                                              | 54        | 57        | 44       | 568               |
| Repas payants                              | 43      | 34      | 62    | 22    | 34    | 34    |                                     | 47                                              | 40        | 45        | 25       | 386               |
| Louvigné                                   | 441     | 208     | 492   | 193   | 374   | 431   |                                     | 390                                             | 391       | 385       | 311      | 3 616             |
| St-Cénére                                  | 226     | 108     | 232   | 123   | 195   | 275   |                                     | 231                                             | 225       | 234       | 196      | 2 045             |
| Repas Personnes Agées                      |         |         |       |       |       |       |                                     |                                                 |           |           |          |                   |
| Louvigné                                   | 84      | 43      | 50    | 57    | 54    | 54    | 52                                  | 80                                              | 62        | 62        | 46       | 644               |
| Argentré                                   | 104     | 94      | 111   | 96    | 97    | 100   | 88                                  | 121                                             | 126       | 112       | 63       | 1 112             |
| Autres Repas                               |         |         |       |       |       |       |                                     |                                                 |           |           |          |                   |
| Viot                                       | 15      | 16      | 19    | 14    | 16    | 20    | 4                                   | 15                                              | 20        | 19        | 16       | 174               |
| Legendre                                   | 4       | 4       | 4     | 4     | 3     | 4     |                                     | 4                                               |           |           | 2        | 29                |
| Vogler                                     | 8       | 4       | 9     | 2     | 7     | 6     |                                     |                                                 | voir ADMR | voir ADMR |          | 36                |
| AGORA<br>Centre Aéré<br>Argentré           |         |         |       |       |       |       | 285<br>843 (Enfant)<br>134 (Adulte) |                                                 |           |           |          | 285<br>843<br>134 |

## Calamités Agricoles

Le week-end du 24 au 25 février, de fortes précipitations (70 mm d'eau en 48 heures) ont provoqué des inondations. Plusieurs familles d'Argentré ont subi des dégâts importants dans leurs habitations.

Le lundi soir 22 avril, un violent orage de grêle s'est abattu sur Argentré et plusieurs communes environnantes.

La Commission Calamités Agricoles composée de J. TULARD - D. DURAND - H. MEZIERE a été amenée à constater sur les lieux, dans une vingtaine d'exploitations des dégâts très importants sur certaines cultures de colza, féverole, blé et orge de 30 à 60 % voire même 100% sur certaines parcelles.

Des procès-verbaux ont été transmis avec les déclarations des agriculteurs sinistrés à la D.D.A.

La D.D.A. a donné sa réponse le 25 avril, en soulignant que les dégâts occasionnés par la grêle ne pouvaient être pris en compte par le régime des calamités agricoles, puisqu'il s'agit d'un risque assurable.

Par contre, ces déclarations serviront de preuve dans le cadre de la procédure liée aux aides P.A.C. 1996. (Absence de rendement ou rendement limité). Peut-être, pouvons-nous espérer une aide sous forme de déduction d'impôt foncier.

Affaire à suivre...

H. MEZIERE

# Gendarmerie : nouvelle réglementation sur les armes

## Les Armes de chasse, la nouvelle réglementation

AMIS CHASSEURS, TIREURS SPORTIFS, attention, la réglementation en matière d'acquisition, de détention et de port d'armes a changé.

L'administration vous accorde jusqu'au 31 décembre 1996 pour vous mettre en règle. Lisez attentivement ce qui suit...

### Armes non soumises à déclaration et non soumises à autorisation (dites libres)

#### 5<sup>ème</sup> catégorie

... "Fusils, carabines et canardières à un ou plusieurs canons lisses tirant un coup par canon, dans tous les calibres de chasse". Il en est de même pour les fusils ou carabines de petit calibre tirant les cartouches à grenailles de plomb.

**ATTENTION**, pour rester dans cette catégorie des armes lisses non soumises à déclaration, les armes doivent avoir une longueur totale supérieure à 80 cm. (La longueur du ou des canons doit être supérieure à 45 cm).

C'est le cas de 99% des armes de chasse.

### Armes soumises à déclaration

#### Armes à canon lisse

Longueur totale de l'arme supérieure à 80 cm, longueur du canon supérieure à 60 cm.

**(Répétition = réarmement manuel)**... "une arme qui après chaque coup tiré est rechargée manuellement par introduction dans le canon d'une cartouche prélevée dans un magasin et transportée à l'aide d'un mécanisme" (type fusil à pompe).

**(Semi-automatique = se recharge seul)**... "une arme qui après chaque coup tiré se recharge automatiquement et qui ne peut par une seule pression sur la détente, lâcher plus d'un seul coup" (si un des critères n'est pas respecté, l'arme sera alors classée en 4<sup>ème</sup> catégorie).

#### Armes longues à canon rayé / fusils et carabines (5<sup>ème</sup> catégorie)

Toutes les armes à un coup par canon rayé sont à déclarer.

**Armes basculantes ayant un ou des canons rayés...** (Express, Drilling, etc...)

#### Armes à canon rayé à répétition (carabines)

Peut rester en 5<sup>ème</sup> catégorie, ces armes soumises à déclaration, doivent avoir une longueur totale supérieure à 80 cm, une longueur de canon supérieure à 45 cm, un chargeur ou un magasin de 10 cartouches au plus.

#### Armes à canon rayé semi-automatique (carabines)

Pour être classée en 5<sup>ème</sup> catégorie, longueur totale supérieure à 80 cm, canon supérieure à 45 cm, chargeur ou magasin fixe dont la capacité est 2 cartouches maximum.

Une arme semi-automatique qui ne répond pas à ces critères sera classée en 4<sup>ème</sup> catégorie (donc soumise à autorisation). Ils sont bien sûr toujours interdit pour la chasse.

#### Le 5,5 ou 22 Long Rifle

Si les 22 ne sont pas à proprement parler des armes de chasse, de très nombreuses personnes en possèdent une !

Le tir sportif est une discipline passionnante ; son utilisation pour la destruction des nuisibles est performante, mais ce petit calibre s'avère particulièrement dangereux... En conséquence, toutes les 22 LR ou autres carabines de petit calibre à canon rayé sont à déclarer et classée en 7<sup>ème</sup> catégorie.

**A déclarer :** les 22 LR à un coup, les 22 LR à répétition dont le chargeur fixe ou amovible ne peut contenir plus de 10 cartouches, les 22 semi-automatique dont le chargeur ou le magasin fixe ne peut contenir plus de 2 cartouches. Toutes ces armes doivent avoir une longueur supérieure à 80 cm et un canon d'une longueur supérieure à 45 cm. Si ces critères ne sont pas respectés, ces armes seront classées en 4<sup>ème</sup> catégorie ou 1<sup>ère</sup> catégorie (donc soumises à autorisation).

#### Démarches à accomplir

Renseignez-vous auprès de la Gendarmerie d'Argentré  
Tél. 02 43 37 30 04 ou le 17, c'est gratuit !

Un récépissé de déclaration vous sera remis après visa par la préfecture. Munissez-vous d'une pièce d'identité et de tous les renseignements relatifs à votre arme.

**Attention - Une arme perdue ou volée doit être immédiatement signalée à l'autorité qui a reçu votre déclaration.**

La Gendarmerie d'Argentré,  
avec le concours du Groupement National  
pour la Promotion du Tir Cynégétique et Sportif.

# U.S. ARGENTRÉ

*La saison sportive est déjà bien commencée et les encadrants bénévoles se remettent à l'ouvrage.*

*Et cet article est pour moi l'occasion de demander instamment aux jeunes adhérents de s'impliquer autant que faire se peut dans la gestion et l'encadrement de leurs clubs, afin de soulager ceux chez qui un phénomène de découragement et d'usure est parfois perceptible...*

*Deux excellentes nouvelles. La section pétanque connaît un vif succès. Les tournois à la mûlée (équipes tirées au sort) du vendredi soir ont permis à 86 joueurs de s'affronter en nocturne. Une option pétanque compétition est à l'étude en parallèle.*

*La section cyclotourisme qui, jusque là était indépendante a souhaité nous rejoindre pour composer la 10<sup>ème</sup> section de l'US Argentré. C'est pour nous une grande satisfaction de voir ainsi confortée l'image sportive unie de la commune. Le caractère sportif affiché étant dans l'esprit de l'U.S., les principes de fonctionnement identiques à ceux des autres sections de l'U.S., les adhérents ont voulu également honorer la mémoire de leur ancien Président, Monsieur GIBON, décédé tragiquement dans les circonstances que l'on connaît et qui était favorable à ce rapprochement.*

*10 sections à votre service. Leurs sources de financement sont diverses, mais... souvent insuffisantes. Les 685 amateurs de sport qui composent l'U.S., leurs familles, trouveront j'espère à leur goût (c'est le cas de le dire !) l'idée émise d'organiser **SAMEDI 25 OCTOBRE 1997** une **Soirée Châtaignes Grillées** à la salle polyvalente (soirée dansante sur la base d'un menu châtaignes, crêpes, pommes cuites, cidre !). L'interquartier s'essouffle. La manifestation de juin 1996 a connu une participation anecdotique. J'espère que les rares fidèles qui nous réjouissaient de leur présence ne nous en voudront pas, et que les premières effluves de châtaignes grillées qui chatouillent leurs narines leur feront oublier un moment la douceur des pâtisseries offertes aux vainqueurs par nos artisans boulangers...*

*Sportifs et moins sportifs, des sucres lents sont toujours nécessaires, et les performances ne pourront que s'améliorer avec des aliments aussi énergétiques...*

*Il est temps pour moi de vous souhaiter une bonne année sportive 1997.*

**Le Président de l'U.S. Argentré.**

**BASKET :**

**Président : FOGÈRE Isabelle**  
9 rue du Vallon  
☎ 02 43 37 31 87

**BICROSS :**

**Président : LEGRAND Michel**  
La Croix Picard  
☎ 02 43 37 31 63

**FOOTBALL :**

**Président : COUSIN Bertrand**  
9 rue de Bellevue  
☎ 02 43 37 34 13

**GYMNASTIQUE :**

**Président : DRUET Sylvie**  
Le Champ de la Vigne  
☎ 02 43 37 33 60

**PÉTANQUE LOISIRS :**

**Président : ANGOT Gérard**  
☎ 02 43 37 36 09

**CYCLOTOURISME :**

**Président : HOUDOU Daniel**  
☎ 02 43 37 38 99

## UNION SPORTIVE

Président :

**DUPUIS Jean-Marc**  
Maritourne  
Tél. 02 43 37 39 29  
Section Tennis

Secrétaire :

**DRUET Sylvie**  
Section Gymnastique

Trésorier :

**MOUSSAY Jean-Yves**  
Section Tennis

**TENNIS DE TABLE :**

**Président : DAVOUST Marcel**  
Le Champ de la Vigne  
☎ 02 43 37 35 85

**VOLLEY :**

**Présidente : BALOCHE A.-Claire**  
Chemin des Rochers  
☎ 02 43 37 38 68

**TENNIS :**

**Président : FROISSARD Noël**  
La Huberdière  
☎ 02 43 02 23 78

**RANDONNÉE PÉDESTRE :**

**Président : DUPUIS J.-Marc**  
Maritourne  
☎ 02 43 37 35 60

# La Vie des Associations

## SECTION BI-CROSS

A la veille de ses 10 ans, le Bi-Cross peut remercier d'une part Monsieur MALINE et Monsieur SABIN pour la création du club qui à cette époque était assez florissant.

Puis quelques années plus tard, Monsieur LE GRAND reprit le flambeau avec des soucis de recrutements et de finances dû, entre autre, aux taxes toujours grandissantes.

Aujourd'hui, Monsieur OGER est notre nouveau président. Nous, parents et ex-parents de pilotes (bénévoles) essaierons de le soutenir dans ses actions le plus longtemps possible, avec un esprit associatif.

Au niveau sportif, on peut féliciter Fabien MARTEAU, 10 ans, pour sa 6<sup>ème</sup> place au championnat régional et ses qualifications au 1/4, 1/2 et finale de championnat de France. Anthony OGER, 16 ans, Willy GOUGET, 14 ans, et Gaëtan MARTEAU, 13 ans, n'ont pas démerité au 1/4 de finale de championnat de France.

Pour la saison 96-97, quelques jeunes recrues viennent grossir l'équipe de plus en plus motivée à obtenir des podiums.

### Les membres du bureau

Président : OGER Joël

☎ 02 43 37 37 46

Vice-Président : MARTEAU Jacques

☎ 02 43 37 65 97

Secrétaire : LERIOUX Marie-Thérèse

☎ 02 43 37 30 62

Trésorier : GOUGET Roland

☎ 02 43 37 34 23



*Parents ! Si vous avez un enfant qui désire faire du Bi-Cross, n'hésitez pas, contactez-nous, on pourra dans un premier temps l'initier.*

## SECTION FOOTBALL

**170 joueurs dont 110 jeunes  
12 équipes en championnat**

Vétérans

Seniors (3)

Moins de 15 ans

Moins de 15 ans en Entente

Moins de 13 ans à 11

Moins de 11 ans à 7 (2)

Moins de 9 ans (2)

**32 encadrants**

**2 arbitres officiels.**



### Le conseil d'administration

Président : COUSIN Bertrand

Vice-Présidents : BOSSUAT Jean-luc

DORGÈRE André

GOHIER Philippe

LENAIN Bertrand

Secrétaire : DUPIN Christian

Secrétaire Adj. : DORGÈRE Cyrille

Trésorier : PAILLER Jean-Paul

Trésorier Adj. : DUTERTRE Dominique

GUY Catherine

Membres : BRAULT Didier

BRIÈRE Jacky

COLLET Bernard

CORMIER Alain

COUSIN Babeth

DROCOURT Michel

FONTAINE Roland

GOUGET Francis

GOULAY Pierre-Antoine

JOUAUX Alain

LENAIN Stéphane

LOISEAU Christian

MELLIER Fabrice

RENAULT Gérard

### 1996, un bon cru pour les footballeurs

Les objectifs fixés par les responsables en début de saison ont largement été atteints avec :

- ⇒ la montée de l'équipe B en 2<sup>ème</sup> division,
- ⇒ la place de 3<sup>ème</sup> en 1<sup>ère</sup> division de l'équipe fanion,
- ⇒ et la première demi-finale de coupe de district du club depuis sa création.

Les seniors A se sont même permis de jouer les troubles fête à la mi-saison.

Ces bons résultats sont le fruit du travail entrepris par Jean-Luc BOSSUAT, assisté de Francis GOUGET et du capitaine Pascal LEMONNIER, tant sur le plan sportif que sur le plan esprit d'équipe. Qu'ils en soient remerciés !

Les équipes jeunes ont obtenu des résultats satisfaisants. Les moins de 7 ans encadrés par Alain CORMIER se sont octroyés la coupe de secteur.

Leurs aînés, les vétérans, ont su se montrer exemplaire tout au long de la saison et se sont vus remettre "Le trophée du Fair-Play".

### 1997, l'espoir d'un retour en ligue

Les résultats encourageants de la saison passée permettent de fixer l'objectif d'un retour en promotion d'honneur à l'issue de la saison 96-97. Quatre équipes sont appelées à l'accession...

# La Vie des Associations

L'équipe B, promue cette saison en deuxième division, a pris un bon départ.

Pour assurer un encadrement de qualité, les responsables se sont associés à la proposition du district pour la formation des encadrants. Huit Argentréens suivent la formation "initiateur 1".



Denis TROCH a apporté ses conseils aux footballeurs Argentréens

L'école de football du mercredi après-midi, managée par Bertrand LENAIN et son équipe, profite des précieux conseils de Lilian NALIS.

Le début de saison a été marqué par la venue de Denis TROCH lors d'un entraînement. Suite à cette rencontre, les dirigeants ont rencontré dans le cadre d'un match amical les encadrants du Stade Lavallois.

Les effectifs 96-97 subissent un léger tassement au niveau des jeunes.

Pour assurer le bon fonctionnement de la section, plus de quarante personnes donnent de leur temps soit dans le cadre de l'encadrement des équipes, soit pour une aide matérielle. Le conseil d'administration est particulièrement sensible au travail effectué par ces bénévoles.

Pour assurer la pérennité de l'encadrement, les responsables invitent vivement de nouvelles forces vives à se mobiliser. Prendre un peu de temps pour aider à l'encadrement de ses enfants est à la portée de toute bonne volonté. Les volontaires peuvent se faire connaître près des responsables.

Le conseil d'administration exprime ses remerciements aux sponsors qui apportent leur concours, soit à l'occasion des manifestations, soit lors d'achat d'équipements, soit par les panneaux publicitaires.

L'équipe fanion s'est vu remettre en début de saison un équipement complet grâce à la BOULANGERIE RENAULT et aux établissements GUY MICHEL. Les plus jeunes, moins de 7 ans et moins de 9 ans ont reçu de nouveaux maillots grâce à Bertrand ROGUET.



Un nouvel équipement pour l'équipe fanion.

De nouveaux panneaux fleurissent le terrain d'honneur grâce à l'entreprise de travaux publics LIBOIRE et B.S.I. (formation soudure à Louvigné).

## SECTION RANDO-PÉDESTRE

Après une année d'existence, la section Randonnée pédestre compte 42 adhérents.

Aux circuits déjà existants sur notre commune, s'ajoute celui du "Bas des Vallées" situé entre le Bas mont Roux et le Bois de la tirlère.

Site très pittoresque ! Où nous invitons ceux, pour qui le plaisir de marcher, s'allie avec celui de la découverte.

Suite à notre assemblée générale, qui a eu lieu courant octobre, les membres de notre bureau ont été reconduits dans leur fonction, à l'exception de M. Alain MARSOLLIER dont la démission a été acceptée compte tenu de ses nombreuses activités.

Le programme des randonnées pour l'année 1997 a été élaboré et vous pouvez le consulter au panneau d'affichage de notre section (mur du presbytère).

De plus, une sortie exceptionnelle est en cours de préparation pour le printemps prochain : la traversée avec guide de la baie du Mont Saint-Michel, nous vous informerons des différentes modalités en temps voulu.

En fin il est toujours possible de devenir adhérent de la Fédération Française de Randonnée Pédestre en contactant le bureau : tél. 02 43 37 35 60 ou de nous rejoindre lors de nos balades mensuelles (3ème dimanche du mois).



Le Bureau

# La Vie des Associations

## SECTION GYMNASTIQUE

Cette année, la section accueille 34 enfants âgés de 4 à 10 ans. ils sont répartis en 3 cours selon leur âge.

Le Mardi de 17 h à 18 h (enfants nés en 1986-1987-1988)  
Le Mercredi de 11 h 15 à 12 h (enfants nés en 1991-1992)  
Le Vendredi de 17 h à 18 h (enfants nés en 1989-1990).

Actuellement, il reste encore de la place dans le cours du mardi.

Tout au long de l'année, nous nous efforçons de faire découvrir aux enfants une grande variété d'activités gymniques : pratique de la balle et du ballon, grimper de corde, poutre, barres, espaliers, roulades et sauts, exercices avec cerceaux, massues ou cordes à sauter, etc...

Toutes ces activités sont abordées avec les plus jeunes sous forme de jeux ou de parcours d'éveil permettant de développer adresse, équilibre et latéralisation...

Responsables : Sylvie DRUET ☎ 02 43 37 33 60  
Chantal LOPEZ ☎ 02 43 37 31 61

## SECTION TENNIS DE TABLE

La saison est commencée depuis septembre avec 41 pongistes au club pour cette saison par rapport à 37 l'année passée.

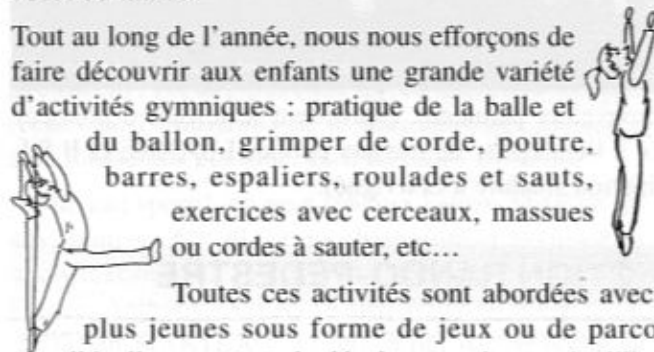
**Une légère augmentation pour cette année :**

- ⇒ 4 équipes sont engagées en championnat départemental
- ⇒ 2 équipes en championnat Inter-état
- ⇒ 2 équipes en Coupe de la Mayenne.

Plusieurs stages de Ping-Pong pendant les vacances scolaires de 3 à 4 jours / stages. voilà pour le côté sportif.

Du côté matériel, les dirigeants de la section ont été convoqués par la municipalité en Janvier 96, pour leur annoncer que la salle des Fêtes était pour les Argentréens et non une salle de sports.

Depuis 12 ans que la section est relancée, c'est vrai le Ping-Pong l'occupe en grande partie mais c'est notre seul outil pour travailler et du jour au lendemain, on nous donne un coup de balais pour nous décourager, la municipalité ne nous proposant rien en échange comme local.



Aujourd'hui certains conseillers font semblant de s'intéresser à nos problèmes d'occupation de la salle mais les responsables de la section ne se sont pas arrêtés aux paroles, ils ont réagi en leur apportant un dossier identique par rapport à nos problèmes.

Alors la balle est dans leur camp, une affaire à suivre que la section s'interroge de son évolution.

### Le Bureau

Président : Marcel DUVOST ☎ 02 43 37 35 85  
Secrétaire : Sébastien ROGER ☎ 02 43 37 32 13  
Trésorier : François MAILLET ☎ 02 43 37 34 30

## SECTION BASKET

Et c'est reparti pour une nouvelle saison !

Notre section comprend, cette année, cinq équipes (4 féminines et 1 masculine).

Nous regrettons de ne pouvoir étoffer nos effectifs, ceci à cause du manque d'encadrement. Nous profitons de cet article pour lancer un appel à des bénévoles pour s'occuper de nos jeunes.

En ce début d'année, les benjamins (garçons et filles) connaissent quelques déboires, du fait qu'ils évoluent, pour la plupart des joueurs, à un niveau supérieur.

Après Noël, les résultats devraient s'améliorer. Un nouveau calendrier leur sera proposé. Ils ne se découragent pas et préparent activement la deuxième partie de la saison.

L'équipe fanion, composée essentiellement de cadettes, rencontre des difficultés.

Laissons le temps à ces jeunes joueuses de s'habituer à la première division départementale et de meilleures résultats ne se feront pas attendre.

Les autres équipes partagent les victoires et les défaites. Les résultats sont plutôt satisfaisants.

Cette année, nous allons renouveler la vente de calendriers.

### Les manifestations prévues

Sortie au Mans pour assister à un match de Nationale.  
Soirée "repas dansant" avec la section Tennis de Table.  
Après-midi "Tournoi".

Nous terminerons cet article en encourageant les parents et amis à venir plus nombreux soutenir les joueurs (euses) qui défendent les couleurs d'Argentré lors des matches le samedi après-midi et le samedi soir.

Bonne saison à tous.

**I. FOUGÈRE**

# La Vie des Associations

## Composition du bureau

Présidente : Isabelle FOUGÈRE  
Vices-Présidents : Maurice BOURDAIS  
André LEUDIÈRE  
Secrétaires : Robert LEMOINE  
Annie FOUGÈRE  
Trésorière : Rachel LEUDIÈRE  
Membres : Régine BRAULT  
Vanessa BUARD  
Hervé MICHENAUD  
Delphine SABIN  
Céline VALLÉE



## SECTION VOLLEY-BALL

Les volleyeurs Argentréens ont repris le chemin des terrains depuis la mi-octobre avec quelques modifications d'équipes.

En effet, l'équipe féminine qui évoluait la saison dernière en départementale 1 n'a malheureusement pas été reconduite à cause des départs pour des raisons scolaires d'une grande partie de ses membres.

En ce qui concerne l'équipe masculine, toujours en départementale 1, l'effectif est sensiblement le même.

L'objectif avoué pour cette saison est la Coupe de la Mayenne après la déconvenue en 1/2 finale l'an passé et de figurer en tête du championnat.

Du côté des jeunes, l'équipe benjamine de l'an passé, en -14 ans cette saison est reconduite avec un enthousiasme aussi de la part des joueuses, toujours encadrer par Anne-Claire BALOCHE et Stéphane CORBIN. En plus cette saison a vu la création de 2 équipes de - de 12 ans, composées de 3 garçons et de 6 filles, fruit de la journée Animation Volley-Ball de juin dernier. L'encadrement sera effectué par Yohann CHEVRINAIS et Stéphane CORBIN.



En ce qui concerne l'équipe loisir dont le club espérait la création, le nombre de personnes intéressées ne permettait de pouvoir aboutir à cette création, mais

ce n'est que partie remise.

## Composition du bureau

Président : Jacques DESNOS  
Vice-Président : Jean-Pierre MORIN  
Trésorier : Yohann CHEVRINAIS  
Trésorier Adj. : Gérard LECOURT  
Secrétaire : Stéphane CORBIN

Membres : Anne-Claire BALOCHE  
Angélique FOLLIOT  
Philippe MONGONDY

Bonne saison à tous

Le Bureau

## SECTION "PÉTANQUE LOISIRS"

Le dernier bulletin municipal vous suggérait de vous faire offrir des boules de pétanque d'urgence. Bravo à ceux qui ont suivi le conseil, c'était une très bonne idée.

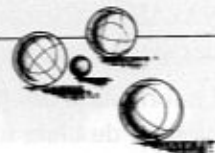
La section a fonctionné en tant que "Pétanque Loisirs" 6 vendredis soirs de fin août à début octobre.

A notre grande satisfaction, la section a accueilli 306 joueurs qui se sont confrontés à la mêlée lors de ces 6 nocturnes. Avec 51 joueurs de moyenne par soirée, cela semble être un bon démarrage.

Ambiance très amicale comprenant toutes les générations y compris quelques femmes. Nous espérons qu'elles seront plus nombreuses la saison prochaine. C'est avec plaisir et le sourire que nous accueillerons tous les amateurs de pétanque Argentréens.

## Composition du bureau

Président : Gérard ANGOT  
Vice-Président : Joël LE PÉCULIER  
Trésorier : Emile BRAULT  
Trésorier Adj. : Serge VIOT  
Secrétaire : Monique ANGOT  
Secrétaire Adj. : Serge BESCHER  
Membres : Didier CHEREAU  
Pierre FOINEL  
Michel LERIOUX  
Joël MAHERAULT  
Michel MELLIER



## Projet pour 1997

- Amélioration du terrain à reniveler.  
Poser des bordures pour éviter de perdre vos boules et respecter les massifs de fleurs.  
Ajouter un éclairage au niveau du local.  
Achat d'un réfrigérateur, petits achats divers.
- 12 à 14 nocturnes à la mêlée, dont 2 concours avec doublettes formées.  
**1<sup>re</sup> nocturne 1997 : Vendredi 18 Avril à 20 Heures.**  
Un calendrier vous sera remis lors de cette première soirée, il sera disponible sur simple demande et sera affiché au local Pétanque.
- Intégrer la compétition avec les membres du bureau qui se sont portés volontaires pour en assumer toutes les charges. Le championnat commencera début avril 1997 et les licences seront à votre disposition dès fin novembre 96.

# La Vie des Associations

## Responsables compétition

Joël LE PÉCULIER ☎ 02 43 37 34 45

Michel MELLIER ☎ 02 43 37 36 93

Michel LERIOUX ☎ 02 43 37 34 00

Pierre FOINEL ☎ 02 43 37 33 86

*Pour tous renseignements complémentaires,  
vous pouvez contacter*

**Monique ANGOT - Tél. 02 43 37 36 09**

## SECTION TENNIS

La dernière assemblée générale a montré la bonne stabilité des effectifs avec 132 adhérents répartis de façon égale entre jeunes et adultes.

La formation des jeunes fonctionne à deux niveaux :

- Une initiation pour tous les enfants qui prennent contact avec le tennis sous la responsabilité des entraîneurs club,
- Une École de compétition, concernant les jeunes qui représentent le club dans les différents championnats, qui est sous la responsabilité de Jean-François MESLIN, moniteur professionnel.

La vitalité de la formation des jeunes au club d'Argentré est de plus récompensée par la sélection de Charlotte SAVARIS, Clément BAGLIN et Anaïs ETILLEUX dans des stages départementaux.

La formation des jeunes est donc toujours un des objectifs premier du club, tous les enfants participant à leur niveau à ce sport sans oublier le fait que le tennis est avant tout un jeu qui doit être pratiqué avec plaisir.

Pour le championnat adulte, le bilan sportif est très positif, notamment chez les équipes masculines seniors où

les trois équipes ont accédé à l'échelon

supérieur pour la saison

96/97. Les équipes féminines

ont également fait une bonne

saison, se classant toutes à des

places honorables. Il semble

également important de signaler la bonne

intégration des jeunes formés au club au

sein des différentes équipes. Les équipes

seniors plus et vétérantes continuent à

participer avec plaisir et détente à leurs

différents championnats.

Les trois tournois que nous organisons connaissent toujours une bonne participation. Nos moyens sont limités mais nous essayons de compenser cela par un accueil sympathique et une grande disponibilité. La palme revient

au tournoi Dames qui avec la participation de 58 joueuses s'affiche comme le plus grand tournoi féminin du département. Bravo à l'équipe qui s'en est occupé.

L'assemblée générale qui vient de se dérouler a été l'occasion de constituer une nouvelle équipe dirigeante chargée d'encadrer et de dynamiser la section tennis pour la saison sportive 1996-1997. Chantal LEFORT ayant souhaité interrompre momentanément son action au sein du club, quatre nouvelles personnes ont accepté de venir renforcer le bureau. Il s'agit de Sylvie BLIN, Jean GOYER, Bernard FAURE et François GILLAUX.

## La nouvelle composition du bureau est la suivante

Président : Marcel CHESNAY

Secrétaire : Bernard FAURE

Trésorier : Jean-Yves MOUSSAY

Resp. Jeunes : Patrick BROSSILLON

*aidé par : Sylvie BLIN et Raphaël MAURUS*

Resp. Tournois : Chantal MAURUS

Sophie CHESNAY

Noël FROISSARD

Jean GOYET

François GILLAUX

Resp. Équipes : Jérôme SABIN (*équipe adultes*)

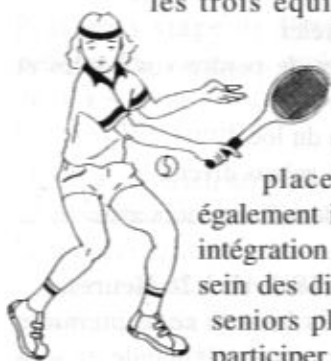
Bertrand GIFFARD (*équipes jeunes*)

Le nouveau bureau devra réfléchir à des initiatives et animations nouvelles devant permettre de dynamiser la section. Les licenciés du club ainsi que l'ensemble de la population d'Argentré et Louvigné seront informés des ces activités par le biais de la distribution de notre bulletin d'information qui sort deux fois l'année en Mai et Octobre.

Si vous souhaitez des renseignements pour pratiquer le tennis dans un cadre de loisir ou de compétition, vous pouvez contacter : Bernard FAURE au 02 43 37 36 20 et Marcel CHESNAY au 02 43 37 32 23

Il est toujours possible d'inscrire des enfants à l'école de tennis, n'hésitez pas à contacter Patrick BROSSILLON au 02 43 37 34 09.

A bientôt donc, si vous décidez de nous rejoindre...



# La Vie des Associations

## SECTION CYCLO-SPORT

Les 27 et 28 avril 1996, le club a organisé son challenge UFOLEP qui a eu un vif succès avec 246 participants.



Jean-Luc DUCHENE, représentant la municipalité, a remis à cette occasion, au club de l'ATSCAF le challenge "Michel GIBON".

Le club s'était donné comme objectif cette saison de remporter le challenge départemental UFOLEP, objectif réussi grâce à une bonne participation de tous aux diverses épreuves.

Certains membres participent régulièrement à des épreuves cyclo-sportives (route des monts, Alain MESLET, Bernard HINAULT, La MADIOT, étape du tour Vélo Magazine, NANTES-QUELAINES).

Cependant, l'objectif du club reste "le vélo loisirs", c'est à dire détente et bonne humeur pendant les randonnées.

De nouvelles adhésions permettraient au club de "gonfler le peloton".



Que chacun vienne trouver son rythme, n'hésitez pas à prendre le train en marche, nous vous attendons.

Pour tous renseignements, veuillez contacter :

Daniel HOUDOU  
au 02 43 37 38 99



## ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE ET DE DANSE ASSOCIATION DES AMIS DE LA MUSIQUE

Depuis le 23 septembre, élèves et professeurs ont repris le chemin de l'École de Musique et ont pu se rendre compte des changements intervenus depuis l'an dernier. C'est, en effet, une structure "élargie" qui les a accueillis lors de cette rentrée. Le Syndicat Intercommunal (S.I.V.U.) d'Argentré-Bonchamp s'est agrandi avec l'arrivée des communes voisines d'Entrammes, Forcé et Parné-sur-Roc (déjà regroupées depuis plusieurs années en École Associative) ainsi que de la commune de Louvigné. Les enfants, les jeunes et les adultes de ces six communes se retrouvent donc élèves de la même École de Musique et de Danse.



L'Orchestre d'Harmonie, sous la direction de Christophe TURCANT

Durant toute la dernière année scolaire, des rencontres entre les professionnels (membres des 2 écoles), les élus de ces 6 communes et les membres des 2 Associations de Parents d'Élèves ont permis de peaufiner ce projet. Elles viennent de s'achever avec la création des nouveaux statuts de cette Ecole Intercommunale de Musique et de Danse. En fait, tout cela vient officialiser le rapprochement qui existait déjà depuis 2 ans entre nos 2



C'est ce qui s'appelle chanter à pleine voix...  
(Concert du 12.04.96 à Bonchamp)

# La Vie des Associations

écoles, en particulier au sein des Ateliers de pratique collective (Orchestre Junior, Orchestre d'Harmonie, Atelier Jazz) et de certains cours de formation musicale.

C'est Mr Christophe TURCANT qui assurera les fonctions de Directeur de cette École de Musique et de Danse, qui compte maintenant 280 élèves, toutes disciplines confondues. Comme les années passées, la plupart des cours de formation musicale et des cours particuliers d'instruments se dérouleront à Argentré. Par contre, les Ateliers de pratique collective - Orchestre Junior, Orchestre d'Harmonie, Atelier Jazz - auront lieu à Bonchamp, dans les nouveaux locaux mis à notre disposition par la municipalité dans le Centre Socio-Culturel. Quant aux cours de Danse, ils ne peuvent actuellement être assurés que sur la commune d'Entrammes, où sont implantés les locaux nécessaires à cette activité.

nous sommes persuadés que cette ouverture donnée à notre École de Musique offrira à tous élèves, parents, professeurs, un service à la mesure de leurs attentes, et que notre public saura se montrer encore plus nombreux et plus chaleureux lors des différents concerts qui seront proposés tout au long de cette année scolaire...



## Quelques dates à retenir

**Samedi 23 novembre 96 à 20 h 30**

Concert des Professeurs en l'Église de Forcé.

**Mercredi 4 décembre 96 à 20 h 30**

Audition des Élèves à la Salle des Fêtes d'Argentré.

**Vendredi 13 décembre 96 à 20 h 30**

Concert de l'Ensemble Vocal de Loué et de l'Ensemble Vocal d'Argentré / Bonchamp, en l'Église d'Argentré.

**Dimanche 15 décembre 96 à 15 h 30**

Même concert en l'Église de Loué (72).

**Samedi 18 janvier 97 à 20 h 30**

Concert à la Salle des Fêtes d'Entrammes, avec l'Orchestre Junior, l'Orchestre d'Harmonie et l'Atelier Jazz.

**Vendredi 14 février 97 à 20 h 30**

Audition des élèves à la Salle des Fêtes d'Entrammes.

**Dimanche 16 mars 97**

Rencontre Inter-départementale des Orchestres d'Écoles de Musique au Centre Socio-Culturel de Bonchamp.

**Vendredi 11 avril 97 à 20 h 30**

Concert à la Salle des Fêtes de Louvigné, avec l'Orchestre Junior, l'Orchestre d'Harmonie, l'Atelier Jazz et la participation des élèves de J.M., I.M. 1 et I.M. 2.

**Dimanche 11 mai 97**

Gala d'Orchestres Juniors à Mayenne.

## CLUB DU 3<sup>ème</sup> AGE

C'est le rythme habituel de nos rencontres et des animations qui aura marqué cette année 96.

Tout a débuté par l'Assemblée Générale et la Galette des Rois, occasions de se retrouver et d'accueillir les nouveaux adhérents. Les distractions ont été appréciées : après-midi théâtral avec "Rouget le Braconnier", escapade à Jersey avec la traversée de la Manche, un peu trop houleuse, concours de Belote communal et cantonal, celui-ci remporté par l'équipe de Châlons.

Nous nous rappelons en février le repas du Club, bien animé et les bals qui nous permettent d'offrir un repas supplémentaire en novembre.

Un groupe de voyageurs a visité Thionville et la Lorraine, pays chargé d'Histoire, tandis qu'un autre a séjourné dans le Jura aux verts pâturages. Voyage d'un jour dans l'Orne avec déjeuner sur le bateau, à Lizio dans le Morbihan, au Jardin des Renaudies, au spectacle "Holiday on Ice"...



## Les randonnées pédestres se sont organisées.

En mars, le car nous conduit à Bonchamp, mais retour à pied par Mont Roux et le chemin de la Faluère. Que de souvenirs ! L'alambic, le lavoir, la muraille de la maison de le "Mère Chanteux", la belle falaise de marbre, le joli pont sur le ruisseau encore gonflé des pluies d'hiver, la traversée de la Futaie... et surtout, nous avons évoqué le dur labeur des chauxfourniers.

En avril, nous passons par le chemin de la Croix Picard bien empierré et nous retrouvons le Plan d'Eau et les poissons d'avril. Les Saints de Glace de mai nous ont gâté pour découvrir Montbesnard et son site.

Juin nous a permis de faire un tour à Louvigné et en juillet nous avons retrouvé les chemins creux et les frais ombrages près de l'étang rénové.

En septembre, un circuit permet de nous faire découvrir la ferme de Grande Mouillère et nous y accédons par les

# La Vie des Associations

chemins que des générations d'écolier ont parcouru avec leurs sabots et leur capuchon.

Enfin, octobre - en partant chemin du Verger... le tour de la cité et retour par... le chemin du Verger.

La boucle est bouclée. A l'an prochain !

En fin d'année, fêtes et peines sont partagées : 80<sup>ème</sup> anniversaire de notre cantinière toujours fidèle au poste, souvenir particulier pour monsieur Ernest SAUDUBRAY, décédé, ancien Président du Club, qu'il a organisé pendant de nombreuses années.

La Fédération Départementale des Aînés Ruraux a fêté ses 20 ans en juin dernier, nous avons participé et nous avons retenu ce souhait "que les membres des Clubs restent des citoyens actifs même à l'âge de la retraite..."

La secrétaire

I. GOULAY

## APEL ECOLE ST-CYR / STE JULITTE ARGENTRÉ

### Et si nous faisons connaissance en nous promenant ?

Le Dimanche 6 octobre 1996, le bureau APEL a invité les parents à venir, en famille, découvrir les sentiers pédestres d'Argentré.

Ces derniers ont répondu favorablement à cette invitation, puisqu'ils étaient environ une soixantaine présents cet après-midi là. Ils se sont ensuite retrouvés à l'école pour partager chocolat chaud, café et brioche.

Cette journée s'est donc passée dans la bonne humeur et aura été riche en échange et en communication.

### Manifestations prévues pour l'année scolaire 96-97

#### Samedi 23 novembre 96

Soirée théâtrale avec la troupe de St-Quentin-les-Anges qui nous présentera "Je veux voir Mioussov".

#### Vendredi 20 décembre 96

Soirée de Noël.

#### Samedi 1<sup>er</sup> février 97

Soirée africaine avec repas dansant.

#### Samedi 5 avril 97

Soirée Loto.

#### Dimanche 22 juin 97

Fête de fin d'année.

La Présidente,  
Brigitte GENIN

## Comice Agricole Cantonal

Le Comice Agricole du canton d'Argentré présentera sa manifestation annuelle samedi 5 juillet 1997 à partir de 9 heures dans le cadre de l'Allée d'Hauterive.

Les concours de jugement du bétail et de bonne tenue de ferme sont maintenus.

Le rendez-vous des éleveurs du canton fiers de leur travail et de leur savoir-faire fragilise dans ces temps difficiles pour l'élevage et l'agriculture en général.

Venez nombreux le 5 juillet 1997 dans l'Allée d'Hauterive.

Le Président,  
Didier MOTTIER

## Association A.G.O.R.A.

Cette année, le Centre de Loisirs Sans Hébergement du mois de juillet a connu une bonne fréquentation. 34 enfants ont pu découvrir les différentes activités proposées par l'équipe d'animation pendant les quatre semaines d'ouverture.

Nos artistes en herbe ont ainsi pu s'essayer à la cuisine, la pâte à sel, la vidéo, aux jeux d'eau et de plein air, au "Jeux des Sens", sans oublier la découverte des rudiments du jardinage avec l'activité intitulée "Je fais mon jardin".

### Chaque semaine une sortie était proposée :

- 1<sup>ère</sup> semaine : Mini-camp à la ferme.
- 2<sup>ème</sup> semaine : Visite au Domaine de la Petite Couère.
- 3<sup>ème</sup> semaine : Découverte du Zoo de La Flèche.
- 4<sup>ème</sup> semaine : Journée piscine à Sainte-Suzanne.



Mini-camp à la ferme de "Vauguilmet" à Grez-en-Bouère  
"Petit moment de repos entre deux découvertes".

La première expérience "Mini-camp" a été fort appréciée et nombreux, parents et enfants, ont formulé le souhait d'une nouvelle édition en 1997.

Un goûter costumé avec danses, chants et découvertes des photos souvenirs clôturait le centre.

Les activités du mercredi et des petites vacances vont

# La Vie des Associations

prochainement aborder le thème de Noël avec, en prévision, la réalisation de "Bottes de Noël", pleines de bonnes surprises pour les fêtes.

Avis aux amateurs !

## Le bureau

N.B. - PARENTS : Si vous êtes intéressés par la confection des menus du Restaurant Scolaire, n'hésitez pas à vous faire connaître en Mairie ou auprès de personnel du Restaurant Scolaire et de la Garderie.



FAMILLES RURALES

Lors de notre dernière Assemblée Générale, nous avons évoqué nos projets, à savoir :

- Activités pour les jeunes pendant les petites vacances,
- Visite d'établissement ou entreprise, composant notre milieu environnant.

### Ainsi :

En janvier et octobre, visite du Centre de Tri Postal de la Chambrouillère, à Bonchamp, en compagnie de P. BROCHARD, receveur à Argentré.

Deux sorties très sympathiques et riches en informations.

Aux vacances de mars, nous avons accompagné une cinquantaine d'enfants, de 8 à 14 ans, à la Patinoire de Rennes. Revenus très enthousiastes, prochain rendez-vous, même période l'année prochaine.

Merci aux accompagnateurs bénévoles.

En avril, 2 après-midi pâte à sel, pour les petits de 6-10 ans, à la mairie. Encadrés par des bénévoles de l'Association, une dizaine d'enfants y ont participé : un avant goût de 2 autres ateliers prévus.



L'un pour adultes les lundi 9, mardi 10 et jeudi 12 décembre - salle de la mairie - de 14 h à 16 h 30. L'autre pour enfants en février 1997.

Dimanche 9 juin : notre rallye pédestre annuel sur le thème du centenaire des Jeux Olympiques. Une journée sportive bien agréable à travers nos chemins communaux.

Juillet : le Centre de Loisirs. Chemin des Rochers, École J.-Y. COUSTEAU : 4 semaines de vacances pour les enfants de 6 à 14 ans. Possibilité cantine, garderie matin et soir, avant l'ouverture et la fermeture du centre.

La Fédération Familles Rurales de Laval, avec l'aide des associations locales, a organisé cette année encore en juillet et août, des séjours d'une semaine à Daon, Saulges et la Rincerie. Bonne participation des jeunes d'Argentré à ces activités de plein air proposées.

Aux vacances de La Toussaint, 9 enfants ont participé à la fabrication d'une lampe de chevet.

Pour les activités qui se déroulent sur toute l'année, vous pouvez prendre contact auprès de :

**Y. FONTAINE** (responsable Gymnastique)

☎ 02 43 37 33 51

**N. DUPUIS** (responsable Yoga)

☎ 02 43 37 39 29

**G. FOURNIER** (resp. Activités Manuelles et Patchwork)

☎ 02 43 37 37 91

Une deuxième semaine Couture a lieu en ce moment tous les jeudis après-midi, à la mairie. Pour tous renseignements, adressez-vous à Mme LEGEAY au 02 43 66 94 45.

Vous avez très envie de savoir faire telle chose, d'apprendre telle autre, de rencontrer tel personnage, de visiter tel château, etc...

Faites-nous le savoir.

Toute l'équipe de l'Association vous souhaite de Joyeuses Fêtes.



# Informations Diverses

## LA POSTE

Receveur : Tél. 02 43 37 30 53

Guichet : Tél. 02 43 37 30 00

### BUREAU (heures d'ouverture) :

Lundi au vendredi 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 17 h 30  
Samedi 9 h 00 à 12 h 00

### COURRIER (heures des levées)

Lundi au vendredi 18 h 30  
Samedi 13 h 00

## MAIRIE

### Permanences des Élus sur Rendez-Vous

|               |             |                      |
|---------------|-------------|----------------------|
| M. DESCOTTES  | Le Jeudi    | de 10 h 30 à 12 h 00 |
| M. MARSOLLIER | Le Vendredi | de 18 h 00 à 19 h 00 |
| M. DUCHENE    | Le Mardi    | de 17 h 30 à 19 h 00 |
| M. MEZIERE    | Le Mercredi | de 11 h 00 à 12 h 00 |
| M. LEFORT     | Le Lundi    | de 11 h 00 à 12 h 30 |
| M. GRUDE      | Le Jeudi    | de 18 h 00 à 19 h 00 |

### Heures d'ouvertures Secrétariat de la Mairie

Tél. 02 43 37 30 21

Lundi, Mardi,  
Mercredi et Vendredi de 9 h à 12 h 30 - 14 h à 18 h  
Jeudi de 9 h à 12 h 30 - Fermé au public l'après-midi

*Mme LONGUEVRE est le conseiller municipal responsable de la salle des Fêtes. Un trousseau de clefs étant en sa possession, en cas de besoin bien vouloir la contacter.*

## ETAT-CIVIL (du 21/11/95 au 12/11/96)

### NAISSANCES

06.12.95 CHAUSSON Pierre - Le Houx  
12.12.95 PATARD Laura - 16, rue du Bocage  
04.02.96 LELASSEUX Manon - Le Pavillon  
24.02.96 MOREAU Amandine - 10, rue des Genêts  
29.02.96 DELAPRE Valentin - 20, rue du Maine  
19.03.96 LEVREL Jordane - 9, rue des Roitelets  
20.04.96 RICHARD Antoine - 33, rue des Genêts  
11.05.96 CRASSIN Antoine - 11, rue du Lac  
13.05.96 HUAUMÉ Tommy - "Montaigu"  
21.05.96 LEDUC Henri - "La Valette"  
23.05.96 GADEAU Anaïs - 26, rue du Maine  
01.06.96 BOUILLON Laurent - 6 bis, rue des Bossards  
12.06.96 COURTEILLE Océane - 10, rue des Mimosas  
29.06.96 TERRIER Anne-Claire - 25, rue des Rochers  
29.06.96 CHEVILLARD Christian - "La Griffériaie"  
05.07.96 MIEUZET Jimmy - "Le Bosquet"  
28.07.96 TULARD Martin - "La Vallée de Mont Roux"  
08.10.96 AMMOUR Brian - "La Carie"  
10.10.96 COUSIN Morgane - 12, rue des Genêts  
25.10.96 GARANGER Rémi - 1, rue de Bel-Air  
05.11.96 MOUËTAUX Corentin - 16, rue de Beausoleil  
06.11.96 LE MENTEC Capucine - "Le Gravier"  
12.11.96 GUILLOCHON Julien - "Les Buttes de Mouette"

### MARIAGES

18.05.96 Freddy FOINEL et Stéphanie SOCHON  
15.06.96 Sébastien ROCTON et Sarah LE PLAY  
22.06.96 Stéphane SIVE et Karine LEPECQ  
29.06.96 Nicolas GUEST et Sandra CHEVALIER  
29.06.96 Frédéric MÉZIERE et Caroline RENAUDIN  
02.08.96 Paul HAMON et Rolande BOIN  
17.08.96 Jérôme LEBLANC et Alexandra PAUMARD  
07.09.96 David BLIN et Aurélie MAILLARD  
14.09.96 David COUGET et Sandrine GOUGET  
14.09.96 Jean-Yves LORENZATI et Céline BROCHARD  
14.09.96 Guy HELBERT et Yvonne ZAREBA  
21.09.96 Hervé COLLET et Valérie BESCHER  
21.09.96 Stéphane PIERRE et Julie BÉHÉ

### DÉCÈS

24.03.96 Michel GIBON - "L'Angellerie"  
02.04.96 Pierre LEGRAND - "Le Pavillon"  
26.04.96 Ernest SAUDUBRAY - 14, rue de Ballée  
13.05.96 Robert GOULAY - 22, place de l'Église  
01.07.96 Victorine ESCROIGNARD ép. LERAY - 14, rue du Vallon  
14.07.96 André LE GRAND - "Les Mérolles"  
16.09.96 Simone DOSNE ép. RENARD - 13, rue du Vallon  
29.09.96 Germaine BRIAND veuve CAILLÈRE - 14, rue des Fauvettes

## HEURES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE

Lundi de 11 h 00 à 12 h 00

Samedi de 14 h 00 à 17 h 00

Nota : Elle n'est ouverte qu'aux particuliers.

## ANALYSE DES NITRATES

Numéro analyse : 96.001941 prélevée le 12.08.96

Nom du point de prélèvement : Captage Montroux

Taux de nitrates (en mg/l) : 42,42 sur 6 prélèvements

Commune d'Argentré. Nom de l'unité : Argentré-Sud.

# Informations Diverses

## HORAIRES DES CARS (Valables du 02/09/96 au 29/06/97)

| ALLER                          | Lundi                                                 | Mardi, Mercredi,<br>Jeudi, Vendredi,<br>Samedi        | Lundi               | Lundi, Mardi,<br>Mercredi, Jeudi,<br>Vendredi, Samedi | Lundi, Mardi,<br>Mercredi, Jeudi,<br>Vendredi, Samedi | Lundi, Mardi,<br>Jeudi, Vendredi                      | Mercredi, Samedi    | Lundi, Mardi,<br>Mercredi, Jeudi,<br>Vendredi |
|--------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|---------------------|-----------------------------------------------|
| Circule en période scolaire    | ●                                                     | ●                                                     | ●                   | ●                                                     | ●                                                     | ●                                                     | ●                   | ●                                             |
| Circule en période de vacances | ●                                                     | ●                                                     | ●                   | ●                                                     | ●                                                     | ●                                                     | ●                   | ●                                             |
| Soulgé-sur-ouette              | 7.07                                                  | 7.07                                                  | 7.07                | -                                                     | 8.12                                                  | 13.05                                                 | 14.09               | -                                             |
| Louvigné                       | 7.14                                                  | 7.14                                                  | 7.14                | -                                                     | -                                                     | 13.10                                                 | 14.15               | 17.33                                         |
| Argentré                       | 7.20                                                  | 7.20                                                  | 7.20                | 7.45                                                  | 8.20                                                  | 13.16                                                 | 14.20               | -                                             |
| Bonchamp                       | 7.27                                                  | 7.27                                                  | 7.27                | -                                                     | -                                                     | -                                                     | -                   | -                                             |
| LAVAL Centre                   | 7.40                                                  | 7.40                                                  | 7.40                | 8.20                                                  | 8.35                                                  | 13.30                                                 | 14.30               | 18.00                                         |
| LAVAL Gare                     | 7.45                                                  | 7.45                                                  | 7.45                | 8.30                                                  | 8.40                                                  | 13.25                                                 | 14.35               | 17.50                                         |
| RETOUR                         | Lundi, Mardi,<br>Mercredi, Jeudi,<br>Vendredi, Samedi | Lundi, Mardi,<br>Mercredi, Jeudi,<br>Vendredi, Samedi | Mercredi,<br>Samedi | Lundi, Mardi,<br>Jeudi, Vendredi                      | Lundi, Mardi,<br>Mercredi, Jeudi,<br>Vendredi         | Lundi, Mardi,<br>Mercredi, Jeudi,<br>Vendredi, Samedi | Mercredi,<br>Samedi | Vendredi                                      |
| Circule en période scolaire    | ●                                                     | ●                                                     | ●                   | ●                                                     | ●                                                     | ●                                                     | ●                   | ●                                             |
| Circule en période de vacances | ●                                                     | ●                                                     | ●                   | ●                                                     | ●                                                     | ●                                                     | ●                   | ●                                             |
| LAVAL Gare                     | 7.30                                                  | -                                                     | 12.10               | 12.10                                                 | 16.55                                                 | 17.50                                                 | 17.50               | 17.50                                         |
| LAVAL Centre                   | 7.25                                                  | 7.30                                                  | 12.20               | 12.20                                                 | 17.03                                                 | 18.00                                                 | 18.00               | 18.00                                         |
| Bonchamp                       | 7.40                                                  | -                                                     | 12.32               | 12.32                                                 | 17.18                                                 | 18.15                                                 | 18.15               | 18.15                                         |
| Argentré                       | -                                                     | 7.45                                                  | 12.40               | 12.40                                                 | 17.28                                                 | 18.24                                                 | 18.24               | 18.24                                         |
| Louvigné                       | -                                                     | -                                                     | 12.45               | 12.45                                                 | 17.33                                                 | 18.27                                                 | 18.27               | 18.27                                         |
| Soulgé-sur-ouette              | 7.50                                                  | -                                                     | 12.50               | 12.50                                                 | -                                                     | 18.33                                                 | 18.33               | 18.33                                         |

## COLLECTE DE VOS ORDURES MENAGERES

**LE MARDI ET LE VENDREDI TOUTES LES SEMAINES POUR LE BOURG  
LE MARDI TOUTES LES SEMAINES POUR LES ECARTS.**

**LE JOUR DE COLLECTE NE CHANGE PAS LES JOURS FERIES.**

La collecte des ordures ménagères s'effectue : - en sacs plastiques en polyéthylène,  
- en sacs à engrais de capacité variant de 30 l à 110 l.

*Les sacs doivent être déposés la veille au soir à partir de 20 h.*

*L'exposition des sacs dans le courant de la journée étant incompatible avec la propreté de la commune.*

**IL FAUT EVITER DE METTRE LES ORDURES DANS DES CARTONS  
A CAUSE DE L'HUMIDITE.**

## — INTERDITS —

Les déchets d'abattoirs et cadavres d'animaux, les cendres et mâchefers industriels, les déblais, gravats, décombres et débris de chantier, tous produits qui, par leur dimension, leur poids et leur nature, ne peuvent être chargés par le camion de collecte traditionnelle.

## COMPOSITION DU CCAS D'ARGENTRÉ

**Président :** Monsieur DESCOTTE

**Vice-Président :** Monsieur DUCHENE

**Membres/Conseillers Municipaux :** Madame LEFRAY - Madame LONGUEVRE

**Membres/Personnes Extérieures :** Monsieur FOUGÈRES - Madame GOMBAULT - Madame GOULAY - Madame MAUCLAIR

Le CCAS (ancien bureau d'aide sociale)

se réunit une fois par trimestre et travaille

en collaboration avec Mademoiselle BOURRÉ, Assistante Sociale.

# Informations Diverses

**Le  
Centre Médico-Social d'Argentré  
est ouvert  
du lundi au vendredi (fermé le mercredi)  
de 8 h 30 à 12 h  
et de 13 h 30 à 17 h**

\* \* \* \*

**Une équipe se tient à votre disposition :  
Madame GENDREAU  
Secrétaire Médico-Sociale**

**Mademoiselle BOURRÉ  
Assistante de service Social  
chargée des communes : ARGENTRÉ, CHALONS du MAINE, LOUVERNÉ,  
LA CHAPELLE ANTHENAISE, MONTFLOURS**

***Permanences : tous les mardis à Argentré de 9 h à 12 h  
tous les jeudis à Louverné de 10 h à 12 h  
(à la mairie de Louverné)***

**Madame LOUVEL  
Infirmière-Puéricultrice  
chargée des communes ci-dessus plus  
BONCHAMP, FORCÉ, LOUVIGNÉ, PARNÉ-SUR-ROC**

**Madame CAPLAN  
*Permanences : tous les jeudis à la Mairie de Bonchamp  
de 10 h 30 à 12 h - Tél. 43 90 94 61***

\* \* \* \*

**Vous pouvez les rencontrer  
soit  
au Centre Médico-Social  
à leurs permanences  
sur rendez-vous  
ou  
à votre domicile**



# Calendrier des Fêtes 1997

## 1<sup>er</sup> Semestre

### JANVIER

- 9 Janvier Assemblée Générale Club du 3<sup>ème</sup> Age  
18 Janvier Concert de l'École de Musique à Entrammes  
24 Janvier Galette des Rois  
des Vétérans de la Mayenne (Football)

### FÉVRIER

- 1<sup>er</sup> Février Repas dansant de l'École St-Cyr/Ste-Julitte  
2 Février Tennis de Table  
15 Février Soirée A.A.A.  
Projection du Film du spectacle 96  
16 Février Soirée théâtrale Bonchamp/Argentré  
Roméo et Juliette  
22 Février Repas Club du 3<sup>ème</sup> Age

### MARS

- 1<sup>er</sup> Mars Tournoi Communal de Tennis de table  
8 Mars Soirée Basket et Tennis de Table  
9 Mars Tennis de Table  
15 Mars Soirée familiale de l'Amicale Laïque  
16 Mars Bal du Club du 3<sup>ème</sup> Age

### AVRIL

- Du 1<sup>er</sup> au 13 Avril Tournoi de Tennis Dames  
5 Avril Soirée Loto - École privé St-Cyr / Ste Julitte  
11 Avril Concert de l'École de Musique à Louvigné  
12 Avril Repas dansant des Sapeurs-Pompiers  
13 Avril Match de Tennis de Table  
26 Avril Tournoi de Basket

### MAI

- 4 Mai Foire à la Marabille  
10 Mai Tournoi de Football Jeunes  
11 Mai Commémoration de la Victoire du 8 Mai 1945  
Du 16 au 19 Mai Comité de Jumelage  
24 Mai Tournoi de Pétanque et Loisirs extérieurs  
31 Mai Méchoui du Football

### JUIN

- Du 1<sup>er</sup> au 15 Juin Tournoi de Tennis Jeunes  
8 Juin Rallye Pédestre de Familles Rurales  
11 Juin Bal du Club du 3<sup>ème</sup> Age  
13 Juin Assemblée Générale du Football  
15 Juin Fête de plein air des Écoles Publiques  
20 Juin Fête de la Musique  
21 Juin Fête de fin d'année  
de l'École Privé St-Cyr / Ste Julitte

## 2<sup>e</sup> Semestre

### JUILLET

- 4, 5, 11, 12, 18, 19 Spectacle Son et Lumière de A.A.A.  
5 Juillet Comice Agricole

### SEPTEMBRE

- Du 1<sup>er</sup> au 14 Sept. Tournoi de Tennis Messieurs  
6 Septembre Concours de Pétanque Amicale Laïque  
20 Septembre Course Promotionnelle de Bicross  
28 Septembre Fête Paroissiale

### OCTOBRE

- 4 Octobre Soirée Cyclo-Sport  
12 Octobre Classe 7  
19 Octobre Bal du Club du 3<sup>ème</sup> Age  
25 Octobre Soirée dansante châtaignes grillées US Argentré

### NOVEMBRE

- 9 Novembre Commémoration de l'Armistice 1918  
22 Novembre Soirée Théâtrale de l'École St-Cyr/Ste-Julitte  
29 Novembre Soirée Pot-au-Feu du Comité de Jumelage

### DÉCEMBRE

- 3 Décembre Audition des Élèves de l'École de Musique  
6 Décembre Repas du CCAS  
13 et 14 Décembre Fête de la Sainte Barbe  
19 Décembre Soirée de Noël de l'École St-Cyr/Ste-Julitte  
20 Décembre Arbre de Noël des Écoles Publiques  
31 Décembre St-Sylvestre du Football et 10<sup>ème</sup> anniversaire

*Joyeuses Fêtes de  
Fin d'Année !*



Argentré

Bulletin Municipal

---

---

---

---